

**BILAN 2024** 

# 2 JOURS 2 BRENCONTRES & DEBATS

COMMENT RÉINVENTER LES FRICHES INDUSTRIELLES

>L'ESSONNE, TERRE D'AVENIRS

> LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS FACE AU RISQUE CLIMATIQUE

> AUDACE 2024/2034 : LES DÉFIS DE L'EAU EN SEINE-SAINT-DENIS

L'I.A. AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES







# POUR UNE GESTION PATRIMONIALE PÉRENNE & OPTIMALE DE VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, FAITES CONFIANCE À UN SPÉCIALISTE!

AUSCULTATION ET REPÉRAGE DES RÉSEAUX • DIAGNOSTIC / PRÉCONISATIONS DE TRAVAUX • OPÉRATIONS PRÉALABLES À LA RÉCEPTION • SUIVI QUALITÉ PENDANT TRAVAUX • SCAN ET MODÉLISATION 3D DES OUVRAGES • DÉMARCHE BIM



# CONNAÎTRE • ÉVALUER • CONTRÔLER • MODÉLISER

Accréditation n°3-147 Portée disponible sur www.cofrac.fr



CAE accréditée COFRAC pour les prestations de «contrôle préalable à la réception des réseaux d'assainissement neufs » et le « le contrôle des réseaux d'assainissement en service par inspection visuelle et télévisuelle ».

Prestataire localisation réseaux

Géoréférencement
BUREAU VERITAS
Certification

«Certificat n° 7140756/A-1»

CAE certifiée Bureau Veritas en tant que « prestataire en localisation des réseaux » pour l'option « Géoréférencement ».



**WILLIAM BURIAS** PRÉSIDENT D'IDEL IA

# Ouatre décennies de rencontres et d'échanges fructueux

**CETTE ÉDITION** 

A ÉTÉ UN SUCCÈS

RETENTISSANT.

**AVEC UNE** 

**AUGMENTATION** 

**SIGNIFICATIVE** 

DE LA PARTICIPATION.

TÉMOIGNANT

DE L'INTÉRÊT CROISSANT

**POUR LES ENJEUX** 

**TERRITORIAUX** 

ette année, l'Espace Collectivités a célébré son 40e anniversaire, marquant quatre décennies de rencontres et d'échanges fructueux entre entreprises et décideurs locaux. Depuis sa création, cet événement est devenu un rendez-vous incontournable pour les

acteurs du développement territorial, offrant une plateforme unique pour discuter des défis et des opportunités de nos collectivités.

L'édition de cette année a été particulièrement riche en débats et en idées novatrices. Parmi les thèmes abordés, la reconversion des friches industrielles, la résilience des infrastructures face aux changements climatiques, et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer les services publics ont suscité un grand intérêt. Ces discussions ont mis en lumière l'im-

portance de l'innovation et de la collaboration pour construire des territoires viables et résistants. Un moment fort de cette édition a été le débat sur l'héritage des Jeux Olympiques en Seine-Saint-Denis. Ce débat a souligné comment cet événement sportif peut servir de catalyseur pour des projets environnementaux ambitieux. Les échanges ont montré que, grâce à une vision audacieuse et à une action concertée, il est possible de transformer les défis en opportunités.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants, intervenants et partenaires qui ont contribué au succès de cette 40° édition. Leur engagement et leur passion sont la clé de la réus-

> site de l'Espace Collectivités. La qualité et la diversité des intervenants ont été particulièrement remarquables cette année, apportant des perspectives variées et des expertises précieuses qui ont enrichi les débats et les échanges.

> saire, nous rendons hommage à tous ceux qui ont contribué à faire de l'Espace Collectivités ce qu'il est aujourd'hui. Cette édition a été un succès retentissant, avec une augmentation significative de la participation,

témoignant de l'intérêt croissant pour les enjeux territoriaux et de la pertinence des débats proposés. Nous sommes également ravis d'annoncer que la prochaine édition de l'Espace Collectivités se tiendra les 11 et 12 septembre 2025 au Plessis-Pâté. Nous espérons vous y voir nombreux pour continuer à échanger, innover et construire ensemble des collectivités plus fortes et plus innovantes. 🤊

En célébrant ce 40e anniver-



# L'ESSONNE, TERRE D'AVENIRS : POUR LES ENTREPRISES AUSSI ?

#### **CONTRIBUTIONS:**

François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne - Philippe Prémat, président du groupe Prémat Patrick Rakotoson, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne - Édith Carric, responsable RH du laboratoire de cosmétiques SVR (site du Plessis-Pâté) de la CGT





# RÉINVENTER LES FRICHES : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA RECONVERSION INDUSTRIELLE EN FRANCE 20

#### **CONTRIBUTIONS:**

Hugo Thierry, chef de bureau au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des établissements publics fonciers (EPF) - Célia Moinard, chargée des projets partenariaux d'aménagement (PPA) et du fonds friches/fonds vert, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Marc Kaszynski, président du laboratoire d'Initiatives foncières et territoiales innovantes (LIFTI) - Stéphane Barré, maire de Oissel-sur-Seine (Seine-Maritime) - Matthieu Gallois, maire de Saran (Loiret)

# RENDRE LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET INDUSTRIELS

PLUS RÉSILIENTS FACE AUX PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXTRÊMES

#### **CONTRIBUTIONS:**

Laurent Arnaud, directeur du Département Bâtiments Durables du CEREMA, établissement public accompagnant l'État et les collectivités territoriales pour des solutions énergétiques durables - Olivier Corzani, maire de Fleury-Mérogis (Essonne) Caroline Didier Da Cruz, conseillère ordinale du conseil régional de l'ordre des Architectes d'Île-de-France





### L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES 46

#### **CONTRIBUTIONS:**

Jean-François Boyé, directeur de cabinet du maire de Gennevilliers, formateur en intelligence artificielle, notamment à l'Institut national des études territoriales (INET) Pierre Barros, sénateur du Val-d'Oise, conseiller municipal de Fosses (Val-d'Oise), membre du Groupe d'études numériques au Parlement - Modeste Marques, associé du groupe GB2A Avocats, avocat spécialisé en droit public et des collectivités territoriales - Yves Nicolas, directeur du programme d'intelligence artificielle du groupe international Sopra Steria, directeur du programme d'expérimentation COTEA (outil d'IA au service de cabinets politiques)



# AUDACE 2024/2034 : PROLONGER L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES

EN SEINE-SAINT-DENIS
POUR AFFRONTER LES DÉFIS
ENVIRONNEMENTAUX
DE DEMAIN

**CONTRIBUTIONS:** 

**Stéphane Troussel,** président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

**Belaïde Bedreddine,** vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine



**Éditeur** — Innomédias SAS 56 rue de Patay — 45000 Orléans Tél. : 02 38 68 57 19 894 680 669 RCS Orléans

- Directeur et responsable de la publication Frédéric Durand fdurand@linspiration-politique.fr
- Rédacteur en chef Bruno Lafosse
- Rédaction de ce numéro Jacqueline Viruega
- Directrice de la stratégie et du développement Marine Guinot mguinot@linspiration-politique.fr
- Chargée d'administration Mélissa Cellamen gestion@innomedias.fr
- Abonnements abonnement@linspiration-politique.fr Tél.: 02 38 68 57 19
- Imprimeur FOT ZAC Satolas Green Pusignan — 69881 Meyzieu Cedex
- **Diffusion MLP** ZA de Chesnes 55 boulevard de la Noirée — 38070 Saint-Ouentin-Fallavier
- Direction artistique, graphisme, illustrations — CouleurKfé www.couleurkfe.fr
- Photos : Romain Chocart (salon Espace Collectivités), Département de la Seine-Saint-Denis (Audace), Adobe stock

Pour les dépositaires et diffuseurs de presse : magazine disponible et quantités modifiables sur www.direct-editeurs.fr

parution décembre 2024

**Dépôt légal à parution** ISSN **2827-2927** N° CPPAP **0924 D 94633** 















### 2024, UNE « CUVÉE » SPÉCIALE 40 ANS

40 ans ça se fête! Pour cette édition spéciale, l'Espace Collectivités 2024 avait mis les petits plats dans les grands. L'inauguration s'est tenue en présence de nombreuses personnalités. Autour de William Burias président d'Idelia se sont retrouvés Caroline Bruant, directrice déléquée de la

Maison Elsa Triolet-Aragon qui présentait une exposition au sein du Salon, Fabien Gay directeur du journal L'Humanité et François Durouvray, alors président du conseil départemental de l'Essonne et devenu depuis ministre délégué en charge des Transports. L'occasion pour ce dernier de saluer cet

espace désormais vitrine du dynamisme de l'Essonne. Une assistance fournie a marqué son attachement à ce salon, devenu en 40 ans le rendezvous incontournable de la rentrée, point de rencontre chaleureux et convivial entre les expertises, les savoirfaire et les ambitions territoriales.





















- Philippe Prémat, président du groupe
- Patrick Rakotoson, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essanne.
- Édith Carric,
   responsable RH du
   laboratoire de
   cosmétiques SVR (site
   du Plassis-Pâté)

- Vous avez choisi la signature « Essonne, terre d'avenirs » pour promouvoir votre territoire. Être aux portes de Paris, c'est un atout ou c'est une vision limitée du potentiel de votre département? On dit souvent que l'Essonne est aux portes de Paris. N'est-elle pas au cœur d'autre chose?

François Durovray: La formule « Terre d'avenirs » fait référence au patrimoine et à la projection vers l'avenir, notamment la recherche scientifique. L'Essonne se trouve aux portes de l'Île-de-France, c'est une vérité géographique et un atout. Mais l'Essonne représente un lieu central pour ses voisins: la porte d'entrée du marché francilien pour le Loiret; l'accès au plateau de Saclay pour les Hauts-de-Seine; l'accès à Évry et son Génopôle pour le Val-de-Marne et Paris. La Seine-et-Marne partage avec nous le fleuve et des enjeux communs de logistique et de transports. La centralité de

notre territoire nous pousse à renforcer l'identité essonnienne.

Patrick Rakotoson: L'Essonne compte un million d'emplois, dont 600 000 salariés du commerce et des services et 93 000 établissements, 30 000 de plus qu'il y a cinq ans<sup>1</sup>. Il s'agit en grande partie d'emploi qualifié, puisque le département accueille 35 % des effectifs de R&D d'Île-de-France et produit 10 % des dépôts de brevet de la région. L'Essonne compte deux pôles de compétitivité mondiaux : Systematic Paris-Region, consacré aux systèmes complexes, et Medicen Paris Region, pour la science du vivant et la santé. Et trois autres pôles de compétitivité labellisés : ASTech Paris Région, spécialisé dans l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués; Moveo en R&D automobile et transports publics; Cap digital & Advancity pour les projets de smart city, notamment « Ville durable et transition écologique ». Ces entreprises im-



portantes sont géographiquement proches. Le territoire leur offre un réseau routier conséquent et un cadre de vie de qualité pour leurs salariés. Cette attractivité et ce développement économique sont favorisés par l'action conjuguée de la CCI et du conseil départemental.

Philippe Prémat: Notre entreprise de transport est née en Essonne, à Paray-Vieille-Poste. Nous avions 30 salariés il y a trente ans, nous en avons 250 aujourd'hui, nous avons donc trouvé un site plus spacieux au Plessis-Pâté. Notre groupe comprend cependant 600 personnes et d'autres sites en région parisienne. Il rayonne en Île-de-France grâce aux infrastructures routières du département, hélas, saturées aujourd'hui. Le développement de la Francilienne nous permettrait de circuler sans passer par Paris. Je rappelle qu'aujourd'hui en France, 90 % des marchandises transitent par la route, contre 70 % en 1990. La raison en est très simple : c'est un mode de transport rapide, sûr, souple, performant à un prix compétitif!

 La logistique est une activité très utile, mais souvent décriée. Comment voyez-vous se développer une entreprise comme Prémat? Cela signifie plus de camions sur les routes!

François Durovray: Pour les besoins de sa population et le rayonnement de l'Île-de-France, première région d'Europe, l'aéroport international d'Orly et la gare de Massy accueillent un très grand nombre de voyageurs venus de l'ouest de la France et d'ailleurs, contribuant à la centralité de l'Essonne. C'est vrai aussi, de manière croissante, des marchandises.

Aménager le territoire dans ces conditions exige une très forte anticipation. L'implantation d'équipements qui répondent aux besoins des habitants, en tenant compte des contraintes, doit s'organiser très en amont. L'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne réfléchissent en commun



FRANÇOIS DUROVRAY, président du conseil départemental de l'Essonne

« Les salariés des entreprises de l'Essonne peuvent, en habitant sur place, trouver des espaces naturels, des grandes écoles, un lycée international, un opéra, etc. »

à l'évolution de la logistique. La route est parfaite pour éviter les ruptures de charge, mais nous cherchons des modes de transport plus vertueux sur de longues distances. Nous essayons, en accompagnant les acteurs économiques, de faire coopérer la route, le rail, le fleuve, d'imaginer une logistique qui passe par la route mais s'appuie sur d'autres infrastructures.

Comment les responsables RH
 en Essonne trouvent-ils
 les compétences nécessaires à leurs
 entreprises? Vous heurtez-vous
 à des difficultés?

Édith Carric: L'entreprise Laboratoires SVR est née en 1962 dans le bassin d'emploi du Plessis-Pâté. C'est une entreprise familiale qui a grandi, dont la localisation a offert un cadre de vie agréable à ses salariés et des possibilités foncières. Les 210 personnes employées ici bénéficient d'un parking supplémentaire sur un terrain acheté récemment. Le pôle cosmétique emploie 600 salariés, c'est un outil industriel performant dont le chiffre d'affaires croît chaque année².

Les difficultés de recrutement que nous pouvons connaître tiennent à trois causes. D'abord, le rapport au travail a évolué depuis

•••





PHILIPPE PRÉMAT, président du groupe Prémat

« Permettre à des jeunes de découvrir nos métiers, leur diversité, la passion de nos collaborateurs, atténuerait l'image négative du transport routier et de la logistique »

la crise sanitaire. Les salariés sont plus enclins à passer moins de temps dans les locaux professionnels. Par ailleurs, nous avons besoin de compétences techniques quelquefois difficiles à trouver, notamment pour des emplois de niche, malgré les formations que nous offrons. Enfin, la localisation de l'usine au Plessis-Pâté nécessite des déplacements alors que les routes sont saturées et les transports en commun encore insuffisants. Nous multiplions les efforts pour faciliter l'accessibilité au site, nous devons les poursuivre...

Philippe Prémat: Une étude de mobilité parmi les 250 salariés du site essonnien de notre entreprise, dans la mesure où nous sommes ouverts 24 h/24 avec des horaires de nuit, a montré que seules deux personnes viennent en transports en commun! Ces derniers ne sont pas du tout adaptés à notre entreprise. Bien sûr, notre métier comporte des horaires de démarrage difficiles. Mais même avec un horaire classique, un trajet domicile-travail d'une demi-heure en voiture en prend au moins le double en transports en commun.

**François Durovray :** Toutes les enquêtes montrent un décalage : les Essonniens ont une image très positive de leur territoire et les gens de l'extérieur une image plus dégra-

dée de l'Essonne. Les salariés des entreprises de l'Essonne peuvent, en habitant sur place, trouver des espaces naturels, des grandes écoles, un lycée international, un opéra, etc. Ensuite, nous nous heurtons à un problème de formation, d'inadéquation entre les emplois offerts dans les entreprises essonniennes et la qualification des potentiels salariés présents sur le territoire.

Enfin, la mobilité est un enjeu fort, comme partout en grande couronne. Nous devons massifier les transports publics pour mieux mailler le territoire. Ce ne sera pas forcément un métro à 500 mètres de chez soi mais des solutions de covoiturage, de lignes de car express comme la ligne Massy-Dourdan. Nous avons en vue une quinzaine de lignes de cars express, entre Orly et le cœur d'Essonne notamment. J'imagine une cinquantaine de ces lignes d'ici quinze ans, avec des lignes de covoiturage pour répartir le trafic.

Patrick Rakotoson: La mobilité est prioritaire. Celle des salariés est vraiment un sujet pour un entrepreneur. S'ils ne peuvent se déplacer, c'est peine perdue. L'idéal serait que les salariés restent dans le département mais ils ont du mal à se loger à cause de la hausse du prix du foncier. Certains s'installent dans des départements périphériques comme l'Eure-et-Loir. L'aéroport d'Orly va perdre une part d'activités d'affaires au profit de Roissy, alors que les pôles de compétitivité génèrent beaucoup de transports à la journée pour le Génopôle, le plateau de Saclay, les entreprises du sud de l'Essonne. Le département, avec son tissu de TPE PME, a un taux de chômage de 6,2 %, plus bas que la moyenne nationale. Elle pèche par la mobilité, il est souvent plus facile pour nos salariés d'aller à Paris que de se déplacer à l'intérieur de l'Essonne, d'Étampes à Évry par exemple. Les cars express existent et sont pleins mais il faut en mettre davantage en service pour répondre aux besoins des salariés.



 Le département a-t-il assez de structures de formation pour que les entreprises trouvent sur place les compétences dont elles ont besoin?

Patrick Rakotoson: Le travail accompli par nos prédécesseurs est déjà énorme et nous nous sommes attachés à le faire fructifier. Nous avons le plus grand CFA interconsulaire d'Île-de-France, avec plus 3000 apprenants, la Faculté des Métiers de l'Essonne. La CCI développe aussi des formations professionnelles. Nous apportons des enseignements complémentaires nécessaires aux entreprises, nous ne les juxtaposons pas dans chaque CFA. L'Essonne assure la formation des plus jeunes avec de nombreux équipements, dont le lycée international, qui joue un rôle très important.



PATRICK RAKOTOSON,

président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne

« La mobilité est prioritaire. Il est souvent plus facile pour nos salariés d'aller à Paris que de se déplacer à l'intérieur de l'Essonne, d'Étampes à Évry. »

. . .





ÉDITH CARRIC, responsable RH du laboratoire de cosmétiques SVR (site du Plessis-Pâté)

« Nous avons besoin de compétences techniques quelquefois difficiles à trouver, notamment pour des emplois de niche, malgré les formations que nous offrons. »



Philippe Prémat: La formation détermine le recrutement. Permettre à des jeunes de découvrir nos métiers, leur diversité, la passion de nos collaborateurs, atténuerait l'image négative du transport routier et de la logistique. Notre site accueille une vingtaine d'alternants. L'alternance et l'apprentissage sont d'excellentes filières de formation en complément des enseignements de l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRAnsport et Logistique) ou du CFA. Nous regrettons que le gouvernement réduise les aides prévues, contrairement à l'objectif affiché de 500 000 apprentis par an pour le pays.

Édith Carric: Tous les ans, SVR recrute des alternants et noue des partenariats avec des centres de formation et France Travail. Ces jeunes bénéficient d'une formation qualifiante et d'un emploi à la clé. Mais nous devons innover sans cesse pour former les futurs salariés car les aides sont de moins en moins importantes.

Patrick Rakotoson: La formation est la clé des recrutements des salariés mais aussi des employeurs de demain. La CCI de l'Essonne forme les futurs salariés et employeurs dans ses écoles et ses centres. Elle invite une fois par an les collégiens et lycéens à rencontrer les entreprises du département. L'Éducation nationale participe aujourd'hui à cette ambition de découverte des métiers, grâce aux stages de troisième et aux opérations d'information auprès des professeurs et des élèves de troisième à la terminale. L'alternance est par ailleurs une solution de grande qualité et le gouvernement l'avait plébiscitée. Il fait marche arrière depuis 2023 et encore plus cette année.

Le recrutement et la formation exigent des stratégies construites sur un temps long. On ne peut changer de cap tous les ans, l'entreprise a besoin de stabilité.

**François Durovray:** Le conseil départemental, responsable des collèges, fait découvrir aux ados les possibilités de la Faculté



des Métiers et l'université de Saclay, pour que le champ des possibles s'ouvre à eux. Certains se privent de formations qu'ils pensent inaccessibles pour eux. La formation, initiale et tout au long de la vie, est indispensable pour augmenter le taux d'emploi en France.

« La formation est la clé des recrutements des salariés mais aussi des employeurs de demain. » PATRICK RAKOTOSON

 Comment l'Essonne se positionne-t-elle sur les mutations de l'entreprise? Quelles sont par exemple les énergies disponibles que vous pouvez utiliser dans le transport routier?

Philippe Prémat: La décarbonation est un sujet central. Nous nous orientons vers un mix énergétique en fonction des types de transport. L'entreprise Prémat, spécialisée en transport lourd régional, privilégie pour ses véhicules thermiques des carburants

issus d'huiles qui permettent de décarboner à 60 ou 70 % et des carburants de synthèse à 85 % par rapport à un gasoil traditionnel<sup>3</sup>.

Nous avons ensuite des véhicules au gaz naturel (GNV), non pas le gaz naturel liqué-fié (GNL) issu du gaz fossile qui n'a aucun intérêt pour décarboner, mais le bio GNC issu de la méthanisation des déchets. Nous avons 50 véhicules au gaz sur 500, 10 % de notre flotte.

Nous développons des partenariats avec des gaziers, comme à Marolles, en Seine-

Ramery
entreprise familiale
depuis 1972

CONSTRUCTION | TRAVAUX PUBLICS | ENVIRONNEMENT
PROMOTION IMMOBILIÈRE | PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
ENVELOPPE DU BÂTIMENT







et-Marne avec un gazier espagnol, une station de distribution de gaz qui alimente nos véhicules. Depuis juillet, nous avons ouvert à Plessis-Pâté une station, développée avec Total, qui distribue du gasoil, du HVO, du gasoil non routier (GNR), du bio GNC, deux chargeurs de 400 kW pour recharges rapides de véhicules électriques. Elle distribuera de l'hydrogène dès que ce sera faisable. C'est la première station multi-énergies de France.

Les véhicules électriques ne sont pas matures pour notre industrie, ils présentent un triple problème de coût, d'autonomie et de manque d'infrastructures de recharge dimensionnées pour les poids lourds (minimum 200 à 300 kW). Nous avons seulement un véhicule électrique pour le moment. Cette année, les immatriculations de poids lourds électriques représentent moins de 1 % des immatriculations.

 Comment anticipez-vous les transitions dans les entreprises de l'Essonne (énergie, mobilité, télétravail, numérisation)?

Patrick Rakotoson: Le territoire s'équipe en énergies nouvelles. Nous avons accueilli en septembre la société Hyliko, qui produit de l'hydrogène et entretient les camions à hydrogène. C'est une entreprise pionnière installée au bord de l'A6. Une station d'hydrogène sera également bientôt installée par le groupe Carrefour, dont le siège se trouve en Essonne.

Nous plébiscitons les plans de déplacement communs à plusieurs employeurs sur tous les grands bassins d'emploi du territoire. Les élus locaux, les employeurs, accompagnés de la CCI, doivent se concerter sur ces sujets. Une meilleure cohérence entre les communautés d'agglomération, qui se concentrent surtout sur leurs propres équipements, serait profitable à tout le monde.

François Durovray: Le département crée la SEM Essonne Énergies, société d'économie mixte locale, qui développera 95 MW d'énergies renouvelables d'ici 2030, principalement des projets solaires, photovoltaïques, géothermiques et de méthanisation4. L'Essonne est très engagée dans les énergies naturelles et possède des réseaux de grande qualité mais les infrastructures doivent accompagner cette mutation. Comment électrifier la route? Avec des pantographes comme les tramways, solution développée en Allemagne ou en Scandinavie? Par induction de la route, comme nous l'expérimentons sur 4 km de l'A10? Il existe d'autres systèmes, comme le rail électrique développé par des start-up, qui semble prometteur.

Un autre volet de la transition énergétique est l'alimentation. 45 % des sols du territoire sont agricoles. Ce sont principalement des terres céréalières, dont nous souhaitons transformer une partie en terres maraîchères. Le projet travaillé avec la chambre d'agriculture – et qui doit être porté par les agriculteurs - est que le monde agricole fournisse en aliments ce bassin de population de 12 millions d'habitants. La légumerie en projet à Étrechy a pour objectif de fournir la restauration scolaire des communes qui s'associent au mouvement. Cette alimentation locale correspond aux attentes de nos concitoyens. Ce doit être un modèle économique viable. On ne réussira pas la transition

sans le souci de la rentabilité économique, ce sera sinon socialement impossible.

Les mutations portent aussi un gros enjeu digital qui exige de la formation. C'est à la fois une question d'infrastructures et d'usages. La fibre optique est déployée sur tout le département; nous devons maintenant développer avec les communes les usages liés au numérique. Il s'agit de télégérer les bâtiments pour adapter les consommations d'eau, de chauffage, d'électricité, de vidéoprotection intelligente pilotant l'espace public et bâtimentaire, de cybersécurité aussi, enjeu essentiel de souveraineté. Pour y parvenir, le projet « Essonne numérique » consiste à être propriétaire de la fibre pour baisser les coûts d'accès des collectivités publiques à la fibre, puis lancer un marché à 90 M€ qui permettra demain à nos adhérents d'acquérir des usages numériques à des prix deux à trois fois inférieurs à ce qu'offre le marché. Un projet de data center public est également porté avec la région. Ces sujets nouveaux amélioreront l'efficacité des politiques publiques et celle des acteurs économiques du territoire. Les transitions énergétiques et digitales doivent apporter du positif dans la vie de nos concitoyens.

Patrick Rakotoson : Le télétravail est de moins en moins plébiscité par nos salariés à cause de la faiblesse des infrastructures, dans un territoire dont plus de la moitié est rurale. Le président François Durovray a beaucoup œuvré dans ce domaine et est en train d'accélérer l'équipement mais cela reste un point de blocage pour favoriser la connexion et le travail à distance. Je rappelle qu'une des signatures de l'Essonne est le développement de la R&D et que le Génopôle comme toutes les entreprises de la tech ont besoin d'être connectés instantanément au monde entier. Si on ne construit pas son réseau privé, on ne peut aller plus loin dans ces domaines.

Nous devons aussi résoudre un problème de disponibilité foncière. La loi Climat et résilience, qui s'impose à nous avec son volet



### « L'Essonne est très engagée dans les énergies naturelles et possède des réseaux de grande qualité, mais les infrastructures doivent accompagner cette mutation. »

FRANÇOIS DUROUVRAY

ZAN, exige une vision à long terme d'aménagement du département en industrie, en commerces, etc. La CCI de l'Essonne a commencé ce travail. Elle a apporté ses recommandations pour réaliser un cahier d'acteurs sur le sujet, à l'échelon régional de la CCI. La mobilité en est un axe fort. Les échanges entre élus territoriaux et acteurs économiques, au moment de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes et des intercommunalités (PLU et PLUi), sont indispensables pour identifier et sanctuariser telle ou telle zone en fonction de sa future destination. Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ne peuvent être actualisés sans tenir compte de ces décisions partagées.

Édith Carric: L'un ne peut se faire sans l'autre, en effet! Notre production en pleine croissance nous amène à envisager d'acquérir du foncier. Nous avons déjà acquis du terrain pour garer 60 véhicules en plus

•••



- mais nous envisageons maintenant une deuxième usine qui fournira de l'emploi aux Essonniens. Nous espérons trouver du terrain supplémentaire...
  - Sans parler de la proximité souhaitée entre logement et travail. Comment trouver le terrain?

**François Durovray:** Personne n'a de réponse toute faite. La France urbanise tous les dix ans la superficie d'un département. Or un mètre carré de terre imperméabilisée prive la nature de 600 litres d'eau par an. Inversement, chaque fois qu'on désinper-

« Une logistique optimisée et totalement décarbonée en 2050 est possible, puisque nous avons déjà atteint en dix ans un taux de décarbonation de 30 %. »

PHILIPPE PRÉMAT

méabilise un mètre carré, ce sont 600 litres d'eau qui s'infiltrent dans la terre. Cette eau nous est rendue par les mécanismes normaux de la nature.

Le principal danger du dérèglement climatique pour l'Essonne est l'inondation à cause de l'urbanisation massive à proximité des cours d'eau. C'est notre histoire<sup>5</sup>.

Nous avons maintenant l'obligation d'intégrer la contrainte du ZAN dans nos aménagements. En Essonne, les zones commerciales sont très nombreuses, partout. Certaines sont vieillissantes, nous pouvons les intensifier en emplois. Une charte est à l'étude, entre département, CCI, État, intercommunalités pour y installer de nouveaux acteurs commerciaux avec des aides publiques. Nous voulons les accompagner, changer le regard sur le bâti industriel et tertiaire, revivifier des zones à bout de souffle en dehors de toute artificialisation des sols.

**Patrick Rakotoson :** Cette charte est un travail collégial avec le soutien technique de la



CCI de l'Essonne qui met à disposition de toute entreprise désireuse de s'implanter une application qui recense les disponibilités foncières. Les responsables territoriaux sont invités à enrichir cette base. Les échanges avec les industriels, le rapprochement avec les entreprises de toute la région et du pays revêtent de plus en plus d'importance, comme le montre le succès d'événements et de salons comme Techinnov.

 Quelles sont les relations entre les deux entreprises de l'Essonne que sont Prémat et Darégal?

Philippe Prémat: Darégal, installé à Millyla-Forêt, est leader mondial des herbes aromatiques depuis cinq générations. Il y a quinze ans Darégal et Prémat se sont rapprochées. Prémat a participé à son essor et en tire une grande fierté. Nous sommes toutes deux des entreprises familiales à taille humaine, nous sommes à la fois chacune sur notre territoire et dans notre cœur de métier. Nous nous rendons mutuellement service en toute confiance.

Patrick Rakotoson: Un type de coopération qu'on voudrait voir se multiplier! La CCI organise depuis onze ans, en partenariat avec les communautés d'agglomération du département, l'événement « Entreprise à la rencontre de vos voisins ». Les entreprises y trouvent des fournisseurs et des distributeurs près d'elles. L'Essonne a beaucoup d'atouts pour attirer les entrepreneurs : du foncier disponible, des axes structurants dans le département et autour, de la production agricole, des ressources, du développement tech, des structures de recherche. 92 % des entreprises sont des PME-TPE qui ont besoin d'une connexion avec le monde de la recherche, notamment pour leur numérisation, mais n'ont souvent pas le temps de s'en charger. Aidons-les à accéder à l'innovation. Le volet fiscal est encore un sujet de préoccupation. Les entreprises qui veulent venir en Essonne ont besoin de réponses sur la fiscalité.

 L'industrie cosmétique a besoin d'innovation, plus que jamais maintenant, avec la hausse de la demande de produits bios, propres.

Édith Carric: L'enjeu R&D est très important pour Laboratoires SVR, qui doit créer et proposer des produits sans impact sur les mécanismes endocriniens. SVR est forcément très engagée dans cet enjeu depuis longtemps et encore plus aujourd'hui.

#### - Quel sera le visage de l'Essonne en 2050?

Philippe Prémat: Une logistique optimisée et totalement décarbonée en 2050 est possible, puisque nous avons déjà atteint en dix ans un taux de décarbonation de 30 %. Le mix énergétique reste à trouver, mais je fais le pari que les transporteurs, les constructeurs et les pouvoirs publics mettront en œuvre les moyens d'arriver à ce résultat.

Édith Carric: C'est tous ensemble, chacun dans son rôle, que nous devons agir pour que les entreprises relèvent les énormes défis de l'avenir.

**Patrick Rakotoson:** L'Essonne est une terre d'accueil des entreprises, un soutien permanent pour celles qui existent et celles qui viendront.

François Durovray: Le territoire compte de nombreux atouts, mais fait face aux inégalités entre les habitants, entre les différents milieux urbains, ruraux. Je formule le souhait que le territoire soit plus équilibré en 2050 pour un mieux vivre ensemble. Conservons notre capacité d'innovation, cette donnée fondamentale du territoire depuis l'origine, notre ADN. Mais vivons tous ensemble.

- 1. Insee, chiffre de 2021
- 2. Laboratoires SVR, présente dans 75 pays au travers de six filiales, a fait un chiffre d'affaires de 140 M€ en 2023. SVR a été rachetée en 2014 par le groupe HLD qui l'a cédée en 2024 à son coactionnaire Didier Tabary via sa holding Kresk.
- 3. Comme le diesel HVO (Hydrotreated Vegetable Oil, huile végétale hydrotraitée), à partir de déchets, d'huiles résiduelles et de graisses; le nouveau gazole XTL ou HVO100, issus d'huiles usagées, qui émet très peu de CO<sub>2</sub>; le B100, issu d'huiles végétales comme le colza.
- Le département en est actionnaire majoritaire (34 % du capital) au côté de 14 partenaires publics et privés.
- 5. Valérie
  Masson-Delmotte, Le
  Climat: la Terre et les
  hommes, EDP
  Sciences, 2015









#### CÉLIA MOINARD,

chargée des projets partenariaux d'aménagement (PPA) et du fonds friches/ fonds vert, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

«La requalification des friches de toutes natures est vraiment le sujet de demain. La notion de sol vivant commence à émerger dans tous les nouveaux projets.»

- La France compte de nombreuses usines à l'abandon. L'identification de ces friches n'est pas toujours assurée ni leur recensement exhaustif. Un inventaire des friches n'est-il pas en cours?

**Hugo Thierry:** Une avancée juridique a eu lieu l'an dernier avec la définition de la friche dans le code de l'Urbanisme. On avance aussi d'un point de vue technique et opérationnel sur le terrain, grâce à une double approche.

D'une part, les collectivités créent des observatoires locaux dans diverses régions de France. Leur connaissance du terrain est reportée dans leurs bases de données locales, inventaires qui répondent aux enjeux locaux.

D'autre part, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sous maîtrise d'ouvrage de la direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au ministère de la Transition écologique, construit la plateforme Cartofriches. Cet outil, au départ simple fusion des bases nationales des sites et sols pollués BASOL-BASIAS et de certaines données nationales de l'Ademe, devient peu à peu un inventaire national des friches, en lien avec les obser-



vatoires locaux pour intégrer leur expertise. 11000 friches sont recensées nationalement, soit 60 000 hectares. Le chiffre réel est supérieur et l'inventaire se poursuit.

#### - Il n'y a pas seulement des friches industrielles traditionnelles?

Hugo Thierry: Les friches prennent différentes formes. La friche industrielle correspond à un gros site industriel qui a cessé son activité et dont le bâti est dégradé. Des îlots désaffectés peuvent aussi devenir progressivement des friches. L'élément déterminant qui définit une friche est la nécessité d'investir pour réoccuper le lieu. Ce ne sont pas seulement des locaux vacants, ce sont des locaux inutilisables sans travaux. Cela conditionne le financement, au titre



du fonds Friches par exemple ou d'autres outils dédiés aux friches.

Marc Kaszynski: Dans les années 1990, l'État et l'Union européenne finançaient des requalifications. Les inventaires de friches industrielles datent de ce moment. Le concept de friche a évolué et ne qualifie plus seulement les terrains désaffectés de vieille industrie. Les friches peuvent être hospitalières, commerciales, de service, militaires comme à Brétigny. On ne peut donc plus adosser l'inventaire des friches sur les bases des sols pollués puisqu'elles ne concernent que des friches singulières. Les autres se trouvent auprès des collectivités. Le LIFTI a pris l'initiative d'un réseau d'inventaires territoriaux de friches qui travaille en lien avec le CEREMA. Si le type de

gisements de friches s'est diversifié, leur

réemploi aussi. Les friches ne sont pas seulement utilisées pour la construction immobilière et le rééquipement mais aussi pour la biodiversité.

En Lorraine et dans le Nord-Pas-de-Calais, des friches minières restées sans réemploi immédiat se sont renaturées et sont désormais des espaces naturels classés au patrimoine de l'Unesco.

Célia Moinard: Ces friches se trouvent parfois en centre-ville: un immeuble de logements inoccupés, vide et pollué, devient une friche. Le fonds Friches créé en 2021 participe à la relance économique décidée après la crise du Covid et entre dans le cadre de la loi Climat résilience et de son objectif de Zéro Artificialisation nette (ZAN). Le fonds Friches accompagne financièrement des collectivités et des porteurs de projets qui réinves-

- des projets partenariaux d'aménagement (PPA) et du fonds Friches/fonds Vert, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- Marc Kaszynski,
   président du laboratoire
   d'Initiatives foncières et
   territoriales innovantes
   (LETI)
- Stéphane Barré, maire de Oissel-sur-Seine (Seine-Maritime)
- Matthieu Gallois, maire de Saran (Loiret)

••



tissent des friches répondant à des besoins d'industrie et de logement. Il participe aussi, avec le fonds vert, aux opérations de renaturation de ces espaces en ville ou en périphérie urbaine. Il ne se limite pas aux constructions.

> Le fonds Friches a subventionné, à hauteur de 750 M€ en deux ans, dans sa partie relance économique, 1400 projets de transformation de plus de 3000 ha de friches sur le territoire français. C'est au moins un projet par département, dans tous les départements y compris Outremer.

Son inscription dans le fonds Vert confirme cette dynamique. Le fonds Vert 2023 a investi 360 à 370 M€ qui ont contribué à réhabiliter presque 1200 ha de friches. C'est un potentiel de plus de 15 000 logements possibles sur une grande partie de ces territoires. Un vrai succès : plus de 2000 à 3000 dossiers sont déposés chaque année pour demander ce financement.

- Une friche industrielle est souvent polluée. La dépollution incombe en principe à l'ancien propriétaire mais il n'en a pas forcément les movens et a souvent disparu. Les élus sont confrontés à ces problèmes très concrets.

Stéphane Barré: La commune de Oisselsur-Seine possède un territoire varié et très préservé : une forêt de 900 hectares, une zone agricole de 300 ha, de l'habitat et de l'activité économique répartis par moitié sur 500 à 600 ha. La ville connaît bien le processus de reconversion de friches industrielles: il y a eu des friches textiles issues d'activités du XIX<sup>e</sup> siècle, des friches pétrochimiques du XXe siècle. Ces entreprises-là ont migré ou déposé le bilan en nous laissant des terres très polluées. Ces groupes, français à l'origine, devenus des groupes anglo-saxons, ont organisé leur faillite pour



**HUGO THIERRY,** chef de bureau au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des établissements publics fonciers(EPF)

« La friche industrielle correspond à un gros site industriel aui a cessé son activité et dont le bâti est dégradé. »

ne rien payer. Je pèse mes mots. L'usine Yorkshire par exemple, spécialisée dans la fabrication de colorants industriels et basée à Oissel, a été condamnée pour faillite frauduleuse organisée.

Notre friche de 46 ha - 26 ha à reconvertir en industrie et 9 ha à dépolluer - nous coûtera 9 M€ en dépollution! C'est un budget énorme même avec l'aide du fonds Friches et d'autres soutiens.

Sans argent public, impossible de recycler ce genre de terrain. Ce site n'avait pas de propriétaire, personne ne reprend 9 M€

> de dettes. La métropole l'a racheté pour 1 €. Le projet sera coûteux mais évitera de consommer des terrains.

> Hugo Thierry: Le coût de cette dépollution - 9 M€ pour 9 ha - est gigantesque, surtout dans le contexte actuel des finances des collectivités locales. Vu le coût et le nombre de friches polluées dans le pays, la tentation existe de les laisser et de consommer ailleurs des terres agricoles, comme cela s'est fait pendant tout le XX<sup>e</sup> siècle. Les friches abandonnées dégradent le cadre de vie et font baisser le prix de l'immobilier, ce qui rend plus difficile la réhabilitation, à cause de prix de sortie plus faibles, et le

cadre de vie se dégrade encore puisqu'on ne réhabilite pas! Le résultat est dramatique, une spirale vicieuse dont sont victimes les communes en déprise ou en zones dites détendues.

L'autre possibilité consiste à requalifier, en sollicitant le fonds Friches et aussi le ZAN. L'objectif Zéro Artificialisation nette - préserver l'espace agricole et forestier, la biodiversité et prévenir les risques liés à l'artificialisation des sols - est aussi d'améliorer le cadre de vie déjà aménagé plutôt que de l'abandonner. Dans les zones plus détendues aux prix de sortie faibles, la requalification exige l'intervention des EPF. Le fonds Friches aide les collectivités à reprendre le



contrôle sur ces friches. Les collectivités ont tout intérêt à utiliser le ZAN!

Célia Moinard: Le fonds Friches est une des rares sources de financement de l'État pour dépolluer un site et le réutiliser. Le ministère de la Transition propose aux collectivités des outils complémentaires: une aide au montage des projets, en ingénierie, en recherche de financements. L'Europe peut apporter des financements qui ne sont pas à négliger, malgré les procédures complexes de demande.

Le ministère gère également des outils de contractualisation pour regrouper des acteurs autour d'un projet, consolider la gouvernance du territoire concerné et y adjoindre de nouveaux acteurs, comme la Banque des Territoires. Ces procédures structurent les programmes de requalifications de friches et leur donnent une assise. C'est une aide pour les collectivités confrontées à ces requalifications longues et com-

pliquées, parfois mal perçues. Elles favorisent leur réussite, donc l'amélioration du cadre de vie, notamment en centre-ville.

Mathieu Gallois: La ville de Saran a dû gérer trois friches sur son territoire, à peu près 100 ha au total. Elles coupaient le cœur de ville et représentaient des zones difficiles à résorber. Elles répondent aujourd'hui aux besoins d'emploi, de manière équilibrée. L'économie de Saran, ville de 16 800 habitants, est très dynamique avec 13 150 emplois, notamment dans les activités de logistique. La commune détient des espaces naturels sur 40 % de son territoire. Le reste se répartit entre habitat, équipements publics et activités économiques.

Une des friches, propriété du conseil départemental du Loiret, à l'abandon pendant longtemps, est en plein renouveau. Un tiers de la surface – 90 ha au total – est dévolu à un habitat diversifié (social et accession à la propriété), le reste comprend des activi-

•••

**MATTHIEU GALLOIS,** maire de Saran (Loiret)

«La ville de Saran a dû gérer trois friches sur son territoire. Elles coupaient le cœur de ville et représentaient des zones difficiles à résorber.»

tés économiques, notamment de santé. La deuxième friche avait un passé industriel et ouvrier important. Cette friche de 7 ha, nommée Quelle, est restée abandonnée pendant dix ans. Elle comporte un immense bâtiment de plus de 40 000 m², le Paquebot, qui a accueilli jusqu'à 1000 salariés. Il restait 500 personnes à la fermeture en 20 10¹. La ville voulait conserver cette histoire singulière et éviter de démolir ce gigantes que site. Nous l'avons gardé pour l'utiliser autrement. La dernière friche, entrepôt de logistique, était plus difficile à transformer à cause de ses divers propriétaires privés,

très éloignés des intérêts de Saran et pas du tout désireux d'accompagner la commune. Une procédure d'abandon manifeste a débloqué la situation. Aujourd'hui, ces trois lieux se développent bien.

- Une petite quinzaine d'années pour réhabiliter le site de Quelle, donc. Faut-il une dizaine d'années au minimum pour réhabiliter une friche? Quels sont les freins?

Marc Kaszynski: Certains freins sont liés à la propriété, à la maîtrise du foncier. Une SCI créée avant que l'entreprise mette la clé sous la porte, par exemple, n'est pas considérée comme responsable de la remise en état au titre des installations classées, mais elle est propriétaire d'un site en mauvais état. Le porteur de projet se trouve alors confronté à un problème qui peut se résoudre par la liquidation et la disparition de la société. Le bien se retrouve dans les mains du liquidateur. Pour tout payer, il doit tirer le meilleur parti financier du patrimoine immobilier restant, ce qui est parfois contradictoire





avec la nécessité d'acheter le site à un coût raisonnable pour le requalifier. Le prix est arbitré par le tribunal de Commerce.

D'autres difficultés sont liées aux informations sur le site. Il est indispensable, pour que le prix soit un arbitrage entre une possibilité de réemploi du site et les contraintes de sa remise en état, de savoir quel type d'activités s'y tenait, quelles pollutions elles pourraient avoir causées. La recherche se fait dans les archives, dans les bases de données BASOL-BASIAS. Dans le cadre d'une négociation de bonne foi, le détenteur du site doit accepter d'ouvrir ses dossiers.

La remise en état et le coût de celle-ci dépendent de la destination future du site. L'opération de requalification de toute friche exige des allers-retours entre la connaissance du site, la maîtrise de sa propriété, la définition du projet qui doit obligatoirement tenir compte du sol, de sa pollution. Traiter une pollution ne signifie pas obligatoirement tout dépolluer. La réglementation des installations classées stipule qu'il faut « s'assurer que les traitements réalisés dans le cadre d'un aménagement d'un site industriel pollué soient tels que les risques résiduels qui subsistent soient compatibles avec les activités développées sur le site ».

Cela signifie qu'on peut laisser des pollutions encapsulées à partir du moment où elles sont aussi juridiquement protégées. On n'y plante pas d'arbres dont les racines pourraient percer la protection, on n'y accède pas ou alors juste en surface. On s'assure que l'état du site pollué est compatible avec le projet. C'est en réfléchissant à la façon de construire cet aller-retour qu'on évite des dépenses lourdes.

Hugo Thierry: L'établissement public foncier de la Vendée portait récemment un projet qui s'est déroulé exactement comme vous le décrivez. L'EPF a joué ce rôle de gobetween entre l'ARS pour les questions de santé liées à la pollution, la collectivité et le bailleur social. Les acteurs du projet n'en avaient pas une vision figée, ce qui leur a permis d'adapter en direct la production aux



MARC KASZYNSKI,

président du laboratoire d'Initiatives foncières et territoriales innovantes (LIFTI)

«La remise en état et le coût dépendent de la destination future du site. L'opération de requalification de toute friche exige des allers-retours entre la connaissance du site, la maîtrise de sa propriété et la définition du projet.»

découvertes faites sur ce foncier. Cette façon de faire a divisé par deux les coûts de dépollution.

Stéphane Barré: Oissel porte actuellement des projets de reconversion de sept à huit friches, tous différents. Une opération est en cours, en plein centre-ville. C'est un terrain d'un hectare que la ville a fini par racheter après qu'il a porté une production industrielle, puis des abattoirs, puis le centre technique municipal de la ville. Le site est pollué aux hydrocarbures, comporte des murs en fibrociment, etc. La ville l'a vendu à une entreprise de BTP qui va retraiter toutes les pollutions et porter un projet d'envergure et de qualité. Il y aura sur ce site une multitude d'habitats. Ce terrain, nous l'avons bradé à 80000 euros, extrêmement bon marché. C'est une décision politique pour s'éviter le coût de la remise en état et avoir une garantie de résultat.

Une autre friche industrielle de 40 ha appartenait à RFF. La ville a dû négocier pour que le site soit vendu à la métropole. L'enquête publique s'est déroulée en 2015. Neuf ans plus tard, nous avons commercia-

•••

lisé à peu près 80 % de la moitié de la friche. La deuxième partie est tellement polluée qu'elle reste en l'état pour le moment. Elle va recevoir des panneaux photovoltaïques sur 10 ha. Un tiers de l'énergie solaire obtenue alimentera des bus à hydrogène pour la métropole, procédé qui permettra d'en faire de l'hydrogène vert.

Cette partie du site comporte une « forêt » d'arbustes sur 4 ha, dans lesquels vit une espèce protégée de lézard – depuis trente ans que le terrain est livré à lui-même, la nature a repris ses droits! Réutiliser le lieu soumet la commune à la loi de compensa-

tion et nous nous retrouvons dans une situation un peu choquante où nous devons chercher du terrain ailleurs pour compenser ce qu'on utilisera de la friche. Alors que toute l'opération vise à économiser les sols en réutilisant ce qui a déjà été aménagé!

Autre problème, le terrain appartenait à RFF. Il laisse un site de 14 ha pollués qu'il a loué pendant trente ans. Non seulement le pollueur ne paie rien et ne dépollue pas, mais la location du terrain lui a rapporté un million d'euros. Où est le principe du pollueur payeur?

J'estime que nous devons laisser des sols aussi propres que possible aux générations suivantes. Quand nos panneaux photovoltaïques auront fini leur cycle de vie, dans trente ans, aurons-nous la friche d'une friche? Pour l'éviter, la ville d'Oissel entre dans le capital de la SEM qui gère ce projet. Dans quelques décennies, la

ville sera toujours présente et veillera au provisionnement des capitaux nécessaires à la dépollution.

**Célia Moinard:** La reconversion de très grandes friches industrielles qui comportent encore des constructions ajoute la gestion de la déconstruction à la gestion du sol. Des friches industrielles de 250 à 300 ha dans le Grand Est, avec des hauts fourneaux, consti-



STÉPHANE BARRÉ, maire de Oissel-sur-Seine (Seine-Maritime)

«RFF nous laisse un site de 14 ha pollués qu'il a loué pendant trente ans. Non seulement le pollueur ne paie rien et ne dépollue pas, mais la location du terrain lui a rapporté un million d'euros. Où est le principe du pollueur payeur?»

tuent des projets de reconversion dantesques, très lourds à porter pour les collectivités et même difficiles pour l'État. D'où l'intérêt de dispositifs d'accompagnement qui réunissent tout le monde dès le début du projet et évitent beaucoup de difficultés. Les EPF, l'Ademe sont des acteurs spécialisés dans les traitements de toutes les pollutions. Leur diagnostic peut éviter de se faire piéger.

**Hugo Thierry:** La compensation est un énorme sujet. Il y a eu une première tentative de faciliter les opérations de com-

pensation à travers des sites naturels de compensation qui n'ont eu aucun succès : un seul de ces sites a été agréé pour toute la France. La compensation à la demande, comme le cas que vous nous avez exposé, est un vrai casse-tête : j'ai un projet, l'étude faune et flore identifie un problème avec telle espèce, je cherche un site pour compenser, etc.

La tendance actuelle est plutôt à compenser par l'offre. Je suis un EPF ou un grand industriel, je fais beaucoup de compensation, même trop à tel endroit, je vais créer des unités de compensation que je vendrai dans le futur à des opérateurs qui en auront besoin. Cela permet d'ailleurs de donner un prix aux opérations de renaturation et de tenter de leur donner un modèle économique. Peut-être, à l'avenir, un opérateur cherchant des compensations découvrira sur son territoire

des unités répondant à ses besoins.

L'avenir nous dira si ce système peut mieux fonctionner que les sites de compensation auparavant. L'objectif est d'être souple, d'avoir à disposition des sites disséminés sur tout le territoire et de ne pas faire perdre de temps aux porteurs de projet. Ils n'auront qu'à acheter une unité de compensation si elle existe au lieu de lancer un autre projet de compensation.

# —Qu'est-ce qui fonctionne bien aujourd'hui?Quels exemples concrets vertueux?

Marc Kaszynski: La réflexion menée au sein du LIFTI et restituée au CESE en juin sur la compensation met en avant la nécessité d'anticiper toute conception, de poser la question dès la conception du projet. Si elle n'intervient pas déjà à ce stade, le projet aura plus de mal à éviter ou réduire ses effets sur la biodiversité et le piège peut se refermer sur vous à la fin de l'opération.

Organiser la compensation par l'offre, en constituant des secteurs de compensation en amont, permettrait aux collectivités de prendre en compte les ZAN dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT). Ces zones doivent dépasser le territoire d'une seule commune. Seule une stratégie permettra à ces fonciers de préexister aux projets. Les collectivités ne se retrouveront pas piégées par la disponibilité du foncier quand elles devront compenser, et seulement si c'est nécessaire, une altération de la biodiversité à un endroit donné.

Mathieu Gallois: La ville de Saran, propriétaire de parcs, de jardins, d'espaces verts, et même d'un lac en cœur de ville, mène un inventaire de cette biodiversité. Elle porte néanmoins le projet de créer un espace naturel sensible sur une partie de la ZAC de la friche départementale. Le but: y laisser se développer la biodiversité. En faire un espace naturel, respiration de la ZAC et qualité de vie pour les futurs habitants. Ce projet en coopération avec le département du Loiret peine pourtant à voir le jour. Le département ne peut adopter chaque année qu'un seul espace naturel sensible. Le nôtre viendra-t-il à l'ordre du jour du conseil départemental?

- Comment accélérer les procédures et raccourcir les délais pour tous ces projets?

**Hugo Thierry :** L'élaboration de stratégies territoriales relève des élus, des habitants



« Nous portons le projet de créer un espace naturel sensible sur une partie de la ZAC de la friche départementale. Le but : y laisser se développer la biodiversité. »

**MATHIEU GALLOIS** 

et de leurs différentes échelles de territoire. Quand tout le monde est d'accord, le projet peut aller vite. Le lien entre délibérations départementales et projet communal que vous évoquez s'intègre dans un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et un SCoT. La première étape est l'alignement des décideurs à tous niveaux sur les mêmes orientations.

Les aspects techniques qui suivent ne doivent certes pas retarder les opérations mais il y a des temps incompressibles. Les études de faune-flore par exemple exigent un an d'observation, personne au monde ne peut les raccourcir.

Les questions de financement jouent aussi beaucoup. La taxe spéciale d'équipement qui fait fonctionner les EPF a été relevée systématiquement dans toutes les dernières lois de Finances. Beaucoup d'argent a été investi depuis quatre ans dans le plan de relance et le fonds Vert. Des crédits à augmenter encore si on yeut aller vite!

**Stéphane Barré:** Un site d'Oissel est retenu dans le projet « clés en main » qui concerne 50 sites industriels en friche, projet décidé il y a six mois par l'ex-gouvernement. Il s'agit

d'une grande friche de niveau national ou international, 40 ha qui ont appartenu à Total AZF, accueillant la société chimique osselienne (SCO Yara). Après l'explosion de Toulouse, AZF a rapatrié ses nitrates à Oissel, l'emplacement jumeau du site toulousain. Il est fermé aujourd'hui. Total a rasé tous les bâtiments, a dépollué et nous a livré la friche, avec deux ans de retard, pour qu'on la réutilise. Le réaménagement ne sera pas à la charge de la métropole. La mairie n'a pas de financement à trouver, de projets à organiser. C'est un seul projet porté par un gros industriel. Nous verrons si ce plan « clés en main » réussit à diviser par deux les procédures, comme promis.

Unintervenant dans le public: Je me nomme Makan Rafatdjou, je suis architecte urbaniste et président de l'institut français d'Urbanisme. Toutes les interventions, très vertueuses au demeurant, considèrent le sol comme un support d'industrie, d'habitat, d'agriculture. Si on considère le sol comme un milieu vivant que nous avons la tâche de réparer pour les futures générations, les dispositions existantes sont insuffisantes. Tous les raisonnements d'élus, d'experts, de



techniciens sont déterminés par le manque de moyens. J'ai travaillé à revaloriser des friches et les frais de dépollution étaient toujours supportés par l'opération immobilière. On part du principe que l'argent, donc la marge de manœuvre, sont limités et on se demande que faire avec ça.

Ce n'est pas à l'échelle des enjeux de transition écologique! Il n'y a pas de fonds dévolu à cette mission, pas de plan Marshall qui serait nécessaire. Le territoire a été pollué pendant un siècle et demi. L'industrie n'est pas seule en cause, les guerres aussi ont leur part. Les individus responsables n'existent plus, mais il y a une responsabilité collective nationale à réparer, à rendre à nouveau les sols vivants pour les futures générations, qui devront trouver une autre manière d'exister avec le vivant. C'est une exigence au-delà du quotidien et visiblement en dehors des préoccupations gouvernementales.

Marc Kaszynski: Je vous invite aux travaux du LIFTI, qui mettent maintenant le sol au cœur de la réflexion sur les stratégies foncières territoriales. Bien sûr, des scientifiques nous alertent. Bien sûr, la nature va très vite, avec l'aide d'une ingénierie écologique adaptée, à reconstituer des valeurs écologiques de sols, par exemple sur les friches minières riches en schiste noir. Mais on continue en général à penser en fonctionnalités urbaines comme au temps de la LOF de 1968 et la dimension environnementale de la biodiversité ne fait qu'émerger.

**Hugo Thierry:** La valeur écologique des sols a poussé précisément le CEREMA à créer MUSE et Cartomuse<sup>2</sup>. Et le code de l'Urbanisme définit l'artificialisation comme la perte des fonctions écologique, hydrique, agronomique des sols. C'est déjà un pas énorme.

Comment faire une politique des sols concernant l'ensemble du territoire, mise en œuvre par plus 36 000 communes, intégrée dans tous les projets au niveau local et comprise par toute une population? Nous sommes

soumis à un impératif de clarté et de concision, de compréhension par tous.

Donc, même si le ZAN ne prend pas bien en compte la complexité infinie de la biodiversité des sols, même s'il est simpliste scientifiquement, il représente une première étape remarquable par rapport à ce qui existait. Remarquable et concrète!

## « Le pollueur ne devrait pas avoir le droit de gagner de l'argent ou alors il devrait être contraint de le verser dans un fonds de dépollution. »

STÉPHANE BARRÉ

Stéphane Barré: Je suis d'accord avec vous, le pollueur ne devrait pas avoir le droit de gagner de l'argent ou alors il devrait être contraint de le verser dans un fonds de dépollution. Ce sont des choix politiques. J'ai vendu 80 000 euros un hectare de terrain en centre-ville qui valait 1500 000 euros pour que le promoteur prenne à sa charge toute la dépollution, j'assume ce choix.

Célia Moinard: La requalification des friches de toutes natures est vraiment le sujet de demain. La notion de sol vivant commence à émerger dans tous les nouveaux projets. Le cadre de vie attendu aujourd'hui n'est pas un parc avec juste 3 cm d'herbe! On constate partout que les espaces verts urbains sont moins tondus, que la gestion de l'eau est mieux prise en compte.

Finalement, reconquérir les friches est aussi une occasion collective de repenser la ville de demain, et en même temps d'explorer des traitements de dépollution par les plantes. Il y a beaucoup à inventer et nous sommes au début du chemin. Il y a quelques opportunités de financement, sans doute en faut-il davantage, mais cela fait peu de temps que l'État y met des moyens.

- Dans les années 1970, la société allemande de vente par correspondance Quelle s'implante à Saran et construit un immense bâtiment de 48 000 m² de surface de plancher. Au plus fort de son activité, le site employait un millier de personnes avant de fermer définitivement en 2011, concurrencé par Internet.
- Piloté par le CEREMA, le projet MUSE a pour visée d'intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme.







- Laurent Arnaud, directeur du Département Bâtiments Durables du CEREMA, établissement public accompagnant l'État et les collectivités territoriales pour des solutions énergétiques
- Olivier Corzani, maire de Fleury-Mérogis (Essenne)
- Caroline Didier Da Cruz, conseillère ordinale du consei régional de l'ordre des Architectes d'Île-de-France

 Existe-t-il un état des lieux de la résilience des bâtiments publics des collectivités territoriales, dont la moitié relève du scolaire?

Laurent Arnaud: Des informations sur le bâti existant sont présentes localement mais ne sont pas disponibles dans une base de données unifiée. Le CEREMA travaille à enrichir la base de données nationale des Bâtiments (BDNB), cartographie du parc de bâtiments existants, en partenariat avec le centre scientifique et technique du Bâtiment. La besogne avance vite pour la part résidentielle. L'ensemble des bâtiments publics, de l'État et des collectivités pose davantage de problèmes. La mise en commun des données existantes dans une seule base date déià de dix ans et il existe de nombreuses bases de données, dont certaines en développement : il faut les rendre opérantes et les unifier.

EduRénov, plan de rénovation lancé par l'État, concerne la réhabilitation de 10 000 écoles. La plupart d'entre elles ont plus de 70 ans et n'ont pas bénéficié de travaux. Ces bâtiments énergivores offrent une qualité de vie très moyenne, avec des cours de récréation bitumées et sans arbres. L'heure est venue de repenser l'école, sa réhabilitation thermique, ses accès, l'accompagnement des enfants le matin, etc.

Caroline Didier Da Cruz: La connaissance du patrimoine bâti des collectivités est incomplète, c'est certain. Quelquefois, les services n'en ont même pas les plans. Le travail débute par cet inventaire. Ensuite, la collectivité peut faire appel à un bureau d'études qui réalise un diagnostic de son patrimoine. Ce document permettra d'établir un schéma directeur immobilier de la ville, à partir de questionnements sur les usages des bâtiments: qui se trouve où?





Pendant combien de temps? Doit-on vraiment construire un nouveau bâtiment pour tel usage ou peut-on réhabiliter un ancien bâtiment en changeant sa destination? Reprenons l'exemple des cours d'école : de nombreux élus pensent qu'il faut les ouvrir aux riverains en dehors des heures de cours et les transformer en parc. Tous ces aménagements exigent évidemment réflexion et concertation sur la base du schéma directeur du patrimoine communal.

Olivier Corzani: Fleury-Mérogis mêle plusieurs genres d'écoles, certaines de style « Pailleron », construites très vite dans les années 1960, en matériaux de mauvaise qualité. Les études nous conduisent à penser qu'il faut cesser de les rafistoler mais les reconstruire selon les normes actuelles. Au printemps, nous avons inauguré une école moderne bâtie avec des matériaux biosourcés. Elle comporte des cours Oasis et une salle polyvalente ouverte aux associations. Elle a coûté 20 M€. La première difficulté des maires, une fois que les élus ont une vision claire du patrimoine communal, tient au financement d'opérations immobilières sur moins de trente ans pour investir à long terme! Car l'enjeu climatique se pose en ces termes. Les accords de Paris stipulent la diminution de 50 % des émissions de GES. Le temps est compté. Or les annonces gouvernementales récentes vont à l'encontre de ces objectifs.

Laurent Arnaud: Déconstruire pour reconstruire peut être nécessaire, mais l'analyse de l'existant est indispensable pour évaluer la possibilité d'une réhabilitation. Concernant le financement, il existe des possibilités avec les marchés globaux de performance énergétique. Financer les travaux par les économies réalisées sur les factures énergétiques, d'abord. Le tiers financement ensuite. Interdit aux collectivités territoriales jusqu'en 2023, son expérimentation est autorisée par une loi votée l'an dernier. Des tiers financeurs peuvent prendre en charge une partie des rénovations.



LAURENT ARNAUD,

directeur du Département Bâtiments Durables du CEREMA, établissement public accompagnant l'État et les collectivités territoriales pour des solutions

« 80 % des bâtiments de 2050 sont déjà là. Nous devons peu à peu les adapter pour atteindre les objectifs. »

– « Les bâtiments de demain existent déjà », dites-vous. C'est ce que vous entendez par « ne pas déconstruire systématiquement »?

Laurent Arnaud: Cela va plus loin: si on décidait aujourd'hui de détruire ce qui n'est pas aux normes et de le reconstruire, on ne pourrait jamais tenir les objectifs de 2030! 80 % des bâtiments de 2050 sont déjà là. Nous devons peu à peu les adapter pour atteindre les objectifs. Le décret Éco-énergie tertiaire fixe des ambitions très fortes pour les bâtiments à usage tertiaire, notamment ceux des collectivités: 40 % d'économie énergétique en 2030 puis 50 % en 2040 puis 60 % en 2050. Nous devons commencer maintenant par des actions à court, moyen et long terme.

Caroline Didier Da Cruz: La priorité est liée au territoire. Ce sont les expertises qui permettent de la définir. L'Île-de-France est concernée par le phénomène du retrait-gonflement des sols argileux. Dans le Val-de-Marne, le danger provient des inondations. Les solutions ne peuvent être systématiques mais du sur-mesure à l'intérieur de grandes lignes directrices.

•••









Alio TP Travaux publics
Voirie & Réseaux divers

Nous contacter:

Tél: 01 30 95 44 05

Mail: info.aliotp@groupemahe.com







CAROLINE DIDIER DA CRUZ, conseillère ordinale du conseil régional de l'ordre des Architectes d'Île-de-France

« Posons toujours la question : à quoi sert l'équipement? Pour qui? Combien de temps? Développons l'idée qu'un bâtiment n'est pas cantonné à un seul usage, bien que ce ne soit pas toujours évident pour les usagers. »

Le CROUS de Strasbourg avait commandité un programme de 500 logements sur un terrain de 7000 m<sup>2</sup> dans un quartier qui ne possédait plus de logements depuis un certain temps. Les riverains ont protesté: la municipalité les a invités à réfléchir à une solution innovante, avantageuse pour tous. Il était indispensable de créer du logement d'une part, d'autre part les riverains se plaignaient de ne pas disposer de salle associative. Ils se sont vus proposer de créer, au sein de cet équipement public du CROUS, un espace réservé qui leur serait attribué à des horaires définis. Ce lieu à proximité immédiate de leur domicile leur servirait de salle de rafraîchissement en cas de canicule.

#### Des solutions simples ont été trouvées à Fleury-Mérogis à moindre coût...

**Olivier Corzani**: Depuis la pandémie en 2020, la politique de Fleury-Mérogis consiste à trouver la solution appropriée à l'état de tel ou tel bâtiment: soit rénover, soit démolir parce qu'on ne peut plus rien faire. Bien sûr, nous avons amélioré les bâtiments en posant des menuiseries neuves aux fenêtres,

des doubles ou triples vitrages pour limiter la déperdition thermique. Nous avons surtout créé, avec d'autres communes partenaires, une société publique locale qui investit dans un réseau de chauffage géothermique local et de fourniture d'énergie publique. En 2022, tous les équipements publics de la commune ont été raccordés à ce réseau. Nous avons obtenu une baisse de 80 % des émissions de GES pour le chauffage. Le projet est terminé sans que nous ayons encore reçu les quelques financements promis par l'État!

Quant à notre école biosourcée, elle a accueilli fin août l'équipe pédagogique pour préparer la rentrée scolaire et les élus sont venus à cette occasion. Alors qu'il faisait 36 degrés ce jour-là, l'école, sans climatisation, affichait 26 degrés grâce à ses matériaux de construction.

Les solutions existent, les diagnostics aussi, même s'ils réclament quelques ajustements. Localement, nous savons ce qu'il faut démolir ou rénover. C'est le levier financier qui fait défaut. La marge fiscale des communes, départements et autres collectivités a diminué; des dispositifs existent qui seraient bien utiles mais ne sont pas actionnés ou sont réduits.

 Si des solutions assez simples existent, n'est-ce pas justement une tentation pour l'État de laisser les collectivités se débrouiller seules?

Laurent Arnaud: L'exemple de Fleury-Mérogis est parlant: avec 20 M€, on construit une école performante. D'autres écoles n'ont pas à être démolies, elles peuvent être équipées simplement, avec des dispositifs extérieurs, des pare-soleil, des casquettes, des volets, beaucoup plus isolants que les rideaux intérieurs. La gestion de la ventilation entre jour et nuit est efficace. Dans le Midi, elle fait partie de la culture commune. C'est une chose simple.





Il existe aussi des moyens qui exigent des budgets. Les réhabilitations lourdes se font à long terme. Les trois types de solutions à court, moyen et long termes sont à prévoir pour l'ensemble du patrimoine.

Les collectivités font face à une difficulté particulière à cause de l'importance de leur parc immobilier. Une centaine d'écoles pour une grande ville, auxquelles il faut rajouter les bâtiments communaux proprement dits, les équipements sportifs, etc. Tout ce bâti demande une réflexion sur les usages qu'on en fait mais aussi sur le système constructif existant. On ne peut pas rénover une maçonnerie de pierre comme une construction beaucoup moins ancienne et plus légère.

Caroline Didier Da Cruz: Sur ce point, il importe de ne pas aller trop vite. J'attire l'attention sur les subventions liées à la rapidité de l'opération: celle-ci se résume à une isolation thermique par l'extérieur (ITE)

en façade. Or on ne sait pas comment évolueront ces matériaux d'ITE, dans vingt ou trente ans.

**Laurent Arnaud :** Deux exemples d'ITE, l'un en France, l'autre en Angleterre, sont connus comme des expériences négatives.

Caroline Didier Da Cruz: Faire appel à une profession réglementée comme celle des architectes apporte souvent des solutions qu'on n'imaginait pas. Une approche fonctionnelle indispensable, hors logement par exemple. Posons toujours la question: à quoi sert l'équipement? Pour qui? Combien de temps? Une école est utilisée aujourd'hui seulement 20 % du temps d'une année. Lui adjoindre par exemple le centre de loisirs permet de mutualiser la restauration, la bibliothèque, les espaces communs. La collectivité se retrouve avec un bâtiment unique au lieu de deux bâtiments distincts



••• qui auraient exigé un grand terrain : un gain appréciable! Développons l'idée qu'un bâtiment n'est pas cantonné à seul usage, bien que ce ne soit pas toujours évident pour les usagers.

Laurent Arnaud: La méthodologie à suivre pour rénover le bâti est connue: connaissance du parc, schéma directeur immobilier, projet architectural bâtiment par bâtiment, avec des échéances à court, moyen et long termes. Le financement vient ensuite. Le fonds Vert et d'autres possibilités financières existent, mais le projet doit être prêt pour être sûr d'y accéder.

Olivier Corzani: Je vous livre quelques chiffres issus du rapport Pisani-Ferry à propos du financement: il manque 66 milliards d'euros d'investissements par an pour soutenir le rythme des engagements climatiques pris par la France. La moitié de ces 66 milliards devrait être portée par le public. On est très loin aujourd'hui de la cadence à tenir. Le pays a investi environ 108 milliards dans le domaine climatique, public et privé confondus, l'ensemble État, collectivités,

bailleurs sociaux, etc. représentant un tiers de ce financement.

À Fleury-Mérogis, l'école nouvelle regroupe 17 classes élémentaires et maternelles, un centre de loisirs pour les tout-petits, une cuisine centrale et une salle polyvalente ouverte aux associations. La ville a essayé de répondre à toutes les attentes actuelles mais les administrations d'État ne sont pas mentalement prêtes à cette évolution : la direction de la Jeunesse et des sports doit donner son agrément pour ouvrir le centre de loisirs qui « ne doit pas être facilement accessible » ; l'inspecteur d'académie explique qu'il faut sécuriser, etc. Nous devons lever ces petites embûches.

La montagne à franchir se situe ailleurs : le diagnostic bâtimentaire de Fleury-Mérogis, ville moyenne de 14 000 habitants, estime que les objectifs seront atteints avec 50 M€! La commune a supporté 80 % du coût de l'école (20 M€), complété par quelques financements de l'État, qui soutenait l'activité économique au moment du Covid. Le fonds Vert a été réduit de moitié récemment. La ville travaille beaucoup à obtenir des financements et reçoit parfois 200000€





sur un budget de 20 M€! Si l'État investissait nationalement à la même hauteur que notre commune l'a fait à son niveau, il en serait aujourd'hui à 97,5 milliards d'euros! L'effort local est plus important que la dynamique nationale...

Caroline Didier Da Cruz: Les architectes ont pris conscience assez tôt du manque de dotation des communes. Auparavant, par exemple, les services techniques communaux disposaient d'agents qui intervenaient dans les opérations bâtimentaires, aujourd'hui les mairies sont obligées de faire appel à des bureaux d'études extérieurs qui ne connaissent pas toujours la ville.

Je reviens à la méthodologie. Le constat général de l'état des équipements, au départ, permet de fixer des objectifs et un budget d'investissement. La commune de Fleury-Mérogis l'a fait et sait comment investir le budget de 50 M€ que vous évoquez.

L'important est de dresser le constat, d'abord en prenant le temps, et ne pas se précipiter à dépenser un million sur tel bâtiment et deux millions pour tel autre. Je vois beaucoup de collectivités qui vont trop vite. Par exemple, elles construisent une extension d'un équipement sans se rendre compte de tel ou tel dysfonctionnement. Pour les écoles, cette réflexion préventive prend toute son importance. Un programme de logements, par exemple, signifie l'arrivée d'enfants à scolariser, donc de construction d'école. En aucun cas, on ne le prévoit à la louche. On fait appel à des professionnels de la prospective scolaire. Ensuite, on pose les questions: va-t-on construire pour faire face au futur pic d'enfants? Ou juste ce qu'il faut, en prévoyant d'augmenter momentanément le nombre d'enfants par classe? Ce sont des décisions politiques. Vos bureaux d'études doivent vous alerter sur un point fondamental: ne pas construire ce qui n'est nécessaire qu'une année! Soyons résilients sur le foncier!

**Laurent Arnaud :** Le CEREMA travaille sur le phénomène de retrait et de gonflement



**OLIVIER CORZANI,** maire de Fleury-Mérogis (Essonne)

« Nous avons créé une société publique locale qui investit dans un réseau de chauffage géothermique local et de fourniture d'énergie publique. Nous avons obtenu une baisse de 80 % des émissions de GES pour le chauffage. »

des argiles à cause des sécheresses récurrentes: des variations dans la portance de certaines argiles occasionnent des mouvements du sol et des fissures dans des maisons. Le BRGM a dressé une cartographie qui montre que plus de 50 % du bâti est exposé aujourd'hui à cet aléa (20 % il y a dix ans). La Normandie est impactée, de même que la région Centre, la côte vers la Nouvelle-Aguitaine et le Nord de la France. Le CEREMA préconise de définir au mieux le risque effectif, sachant que les sols ont objectivement des variations de portance. Ensuite, il propose, pour une maison exposée, voire une maison qui commence à voir apparaître de minuscules fissures, la solution qui consiste à réhumidifier le sol en petite quantité avec une stratégie adaptée au cas par cas. Une expérience est en cours en ce moment.

Caroline Didier Da Cruz: Avant de commencer tout projet architectural, les diagnostics sont indispensables, avec un plan topographique, des sondages au sol, l'exposition des parcelles. Sur quel terrain vais-je construire? Le terrain est-il bien orienté? Permet-il d'apporter une solution architecturale adaptée au changement climatique?



Les pare-soleil orientables ne sont pas forcément la solution technique adéquate. La meilleure orientation d'une salle de classe, par exemple, correspond à un axe Nord Sud. Le Nord apporte une lumière stable, excellente par temps de chaleur élevée. La gestion de l'ensoleillement est gérable par le travail en façade Sud, il y a bien longtemps que les architectes le savent.

Le retour d'expérience en végétalisation montre que la meilleure solution consiste à éviter de trop construire au sol, à garder les arbres existants qui apportent de la biodiversité. Celle-ci génère d'autres biodiversités et l'ensemble racinaire garantit la stabilité du sol. Il faut la préserver au maximum et construire autour car elle contribue aux capacités du sol d'absorber de l'eau.

Laurent Arnaud: Le CEREMA travaille beaucoup sur la végétalisation des toitures, façades et des abords des bâtiments. Les outils et les modèles pour maîtriser cette végétalisation se constituent. Une base de données qui recense l'ensemble des arbres existants, leurs besoins et les contraintes qu'ils soustendent est en cours de réalisation. Les arbres coupent le rayonnement solaire et leur évapotranspiration renforce l'apport de leur ombrage mais il faut maîtriser la végétalisation aux abords des bâtiments.

Olivier Corzani: La végétalisation comprend de nombreux volets. L'état des lieux des arbres permet d'identifier ceux qui risquent de péricliter à cause du réchauffement climatique pour les remplacer par des sujets plus résistants. Le système racinaire ne doit pas mettre en danger la structure en se développant, etc.

Nous travaillons beaucoup sur les cours d'école, pour savoir comment les enfants les utilisent, si chacun y trouve sa place. Le rapport à la nature qu'on veut recréer grâce à ces nouvelles cours de récréation se heurte encore aux injonctions contradictoires: on veut que les enfants s'approprient la nature mais ne peuvent pas grimper aux arbres! L'Éducation nationale est dans la surprotection. Ceci dit, le modèle de la cour d'école Oasis connaît un succès grandissant. Ce sujet peut avancer vite.



Laurent Arnaud: La réhumidification des sols est un principe simple face à la sécheresse. L'analyse du sol doit déterminer sa teneur en eau. Cette eau diminue jusqu'à un seuil où la portance de l'argile s'affaiblit. Nous testons un goutte-à-goutte pour réinjecter de l'eau au niveau des fondations pour que la portance soit maintenue à ce niveau et que des tassements différentiels ne se produisent pas dans la maison.

Jusqu'ici nous avions fait les essais en laboratoire. Nous évaluons le dispositif sur de vrais bâtiments, sur 20 à 50 maisons, pour vérifier s'il s'applique à tous les cas et ses limites éventuelles. Nous avons obtenu le financement de ces tests grandeur nature grâce à un partenariat avec l'assureur Covea<sup>1</sup>. Le groupement préfère anticiper les sinistres. L'apparition d'une minuscule fissure présage un gros dégât si on laisse faire. Remédier au problème immédiatement coûtera bien moins que si la maison devient inhabitable. Le coût moven d'un sinistre est de l'ordre de 300 000 € ; la réhumidification du sol grâce à une petite industrialisation du procédé (le coût d'une méthode de ce genre varie en fonction du nombre de fois qu'on la met en œuvre) est évaluée à 15 000 €.

#### Nous n'avons pas abordé le sujet du gaspillage de l'eau?

Caroline Didier Da Cruz: J'aborderai le sujet de l'optimisation de l'eau mais là aussi les injonctions sont contradictoires. Nous avons l'autorisation de récupérer les eaux de pluie des cours d'école, nous pouvons utiliser celle des bassins de rétention pour arroser les cours Oasis. Mais interdiction d'installer des brumisateurs! On nous oppose un risque de salmonelle. Ce qui se fait couramment dans un jardin privé est interdit dans l'espace public.

**Laurent Arnaud :** La question de l'eau sera intégrée dans la future réglementation environnementale, la RE 2026. Nous sommes assujettis aujourd'hui à la RE 2020 qui fixe les objectifs environnementaux du pays. Concernant le gaspillage de l'eau, les règles évoluent très vite. Il y a quelques années, par exemple, je rénovais une vieille maison et je voulais utiliser pour les toilettes l'eau de pluie récupérée. Interdit! On m'a expliqué qu'en France, si vous n'achetez pas l'eau, vous ne la renvoyez pas dans le réseau des égouts. On paie l'eau pour l'assainissement. Mais comme c'est tout de même idiot de perdre de l'eau pour en racheter d'autre, la réglementation a évolué sur ce point il y a deux ans. On peut constater une certaine agilité juridique à prendre en compte les solutions écologiques.

#### « Après la dynamique intéressante des dernières années, je m'inquiète de la baisse des investissements que je vois s'amorcer dans les rénovations thermiques »

**OLIVIER CORZANI** 

Olivier Corzani: Le sujet des assureurs est réglé pour les collectivités : ils refusent de les assurer. Pendant toutes ces années sans sinistre, les collectivités ont payé rubis sur l'ongle; aujourd'hui, elles font face aux dégâts du dérèglement climatique et aux émeutes de l'an dernier. Les assureurs ont estimé les risques trop importants pour un patrimoine vieillissant et en grande quantité. La commune de Fleury-Mérogis doit s'estimer heureuse de voir doubler sa cotisation! D'autres villes seraient prêtes à payer aussi cher mais se heurtent au refus de tous les assureurs qu'elles sollicitent. Des élus en responsabilité pénale ne peuvent assurer leur patrimoine par défaut des assureurs. Ces bâtiments publics non assurés pourraient être à l'origine de drames humains et de très graves problèmes juridiques et financiers.



Laurent Arnaud: L'optimisation de l'usage de l'eau va de pair avec la végétalisation de la ville. Nous connaissons un mouvement contraire à celui des années 1960, favorable au tout automobile et au bitumage des sols, qui a contribué à créer des îlots de chaleur urbains. Il s'agit maintenant de faire redescendre la température de la ville grâce à la végétation, qui de l'eau, donc l'utilisation d'eau de pluie. Le schéma directeur immobilier ne concerne pas seulement les bâtiments, mais le quartier et la ville. Le bâti, l'eau, l'énergie sont en synergie, c'est une réflexion coordonnée à mener. Le CEREMA peut aider les collectivités à réaliser un schéma directeur de développement complet, au-delà de la connaissance du parc immobilier.

Caroline Didier Da Cruz: Attention aux solutions passe-partout à propos des arbres qui ont besoin d'eau: ce qui fonctionne chez l'un n'est pas forcément adéquat pour l'autre. Un arbre ne sert pas qu'à faire de l'ombre, il favorise la biodiversité en attirant d'autres espèces de faune et de flore. D'autres végétaux se développent dans son système racinaire. Il n'y a pas d'arbre idéal. Acceptons que certains arbres soient moins performants, la diversité se trouve là aussi, il faut de la diversité pour qu'un ensemble fonctionne.

#### - Y a-t-il des pays en avance sur la France pour tous ces sujets?

Laurent Arnaud: L'Allemagne a mis en place des économies d'énergie de leurs bâtiments il y a dix à vingt ans. Depuis, la France a évolué favorablement dans ce domaine. Elle figure comme leader aujourd'hui avec ses réglementations, reprises au niveau européen. Il s'agit maintenant de massifier ces solutions, c'est une étape fondamentale.

**Caroline Didier Da Cruz :** Les autres pays d'Europe n'intègrent pas forcément la bio-

diversité avant de construire. Je ne l'ai pas vue au Portugal, par exemple. C'est une spécificité française que ce programme de porter attention aux besoins, notamment des collectivités. Et c'est un métier que faire ce programme. L'écriture architecturale, même si elle est de grande qualité, correspond à un autre métier.

Olivier Corzani: La France a une administration qui fait son originalité et sa force et qu'on ne trouve pas partout en Europe. La moitié des communes européennes se trouve en France. Certains les considèrent comme un coût inutile; c'est une richesse démocratique et un excellent moyen de connaissance du terrain. Nous avons de nombreux équipements publics très divers, aussi bien très modernes et écologiques que très anciens et à rénover, voire à reconstruire. Qu'est-ce qui en Europe est la norme? Qu'est-ce qui est massifié? Après la dynamique intéressante des dernières années, je m'inquiète de la baisse des investissements que je vois s'amorcer dans les rénovations thermiques ambitieuses, qui n'en restent pas à changer de menuiseries. Un objectif de rénovation thermique profonde exige un effort beaucoup plus conséquent.

Laurent Arnaud: Le CEREMA mène un retour d'expérience sur les écoles et note des exemples de jardins de pluie pour gérer l'eau et favoriser la biodiversité. Tous les bâtiments publics ont besoin de vérifications. Au plus fort de la crise de l'énergie, beaucoup de collectivités ont contacté le CEREMA pour avertir qu'elles fermaient leur piscine à cause de la facture énergétique. Garder nos piscines en limitant leurs consommations est possible. Ces piscines sont des bâtiments pensés en amont, très bien isolés, dont l'eau réutilise la chaleur produite par d'autres équipements. Ils ont de très faibles niveaux de consommation énergétique. Des piscines exemplaires que vous pouvez découvrir à l'occasion des Green Solutions Awards<sup>2</sup>.



Caroline Didier Da Cruz: Je reviens sur la chronotopie des lieux, qui consiste à donner un maximum d'usages aux équipements publics. C'est un élément fédérateur. La meilleure voie pour bien réhabiliter n'est pas la solution one shot de changer une menuiserie ou une façade. L'idée, à partir de ce qui existe déjà, est de s'interroger sur l'usage du bâtiment. Est-il totalement adapté à son usage actuel? Peut-il évoluer? Peut-on faire travailler ensemble des gens à un projet commun dans cet équipement?

Car mieux vaut l'avis des futurs usagers pour définir un outil, et d'autant plus pour mutualiser! L'axiome « un lieu, un usage » a vécu.

Laurent Arnaud: La flexibilité du bâtimentaire peut être temporelle, comme le décrit madame. Elle existe aussi au cours du temps avec les transformations de bâtiments tertiaires en habitations ou réciproquement de logements en bureaux, comme on le voit aujourd'hui dans le haussmannien. Pour que la rénovation bâtimentaire progresse en France aujourd'hui, j'insiste sur la méthodologie efficace: connaissance du parc immobilier, schéma directeur, priorités politiques et projet dédié à chaque bâtiment.

Olivier Corzani: Le diagnostic est une étape essentielle. Réfléchir aux usages, qui plus est en concertation, contribue au débat public, à la démocratie, c'est intéressant et sain. Les territoires ont cependant une grande connaissance du terrain et ne demandent qu'à pouvoir appliquer démocratiquement leurs projets et s'investir dans la transition climatique. Quand le gouvernement affirme que les collectivités sont responsables des dépenses pour 16 milliards d'euros, on ne sait d'où sort ce chiffre. Si c'est le signal que les dotations vont encore baisser, ce n'est pas une bonne nouvelle pour les investissements des collectivités dans la rénovation. Ni pour relever les défis écologiques du moment. 🤊

- Covéa: groupe d'assurance mutuelle française réunissant notamment les marques MAAF, MMA et GMF.
- Concours national et international pour identifier et promouvoir des solutions durables dans les territoires.



## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Qu'est-ce qui lie la rédaction d'un courrier à un usager du service public, la transcription d'une réunion de direction et la détection de fuites sur un réseau d'eau? Toutes ces missions peuvent aujourd'hui être assistées par l'intelligence artificielle (IA). Un progrès qui pose des questions d'éthique, de confiance, de souveraineté et d'accompagnement du changement pour les collectivités.

ANIMÉ PAR **MARINE GUINOT,** DIRECTRICE DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT, ET **BRUNO LAFOSSE,** RÉDACTEUR EN CHEF DE « L'INSPIRATION POLITIQUE »

> L'IA n'est certes pas un outil miracle mais prend de plus en plus de place. Quelles questions cela pose aux collectivités?

> Yves Nicolas: L'IA générative comme l'IA classique sont des technologies, seulement des technologies qui ne doivent pas alimenter de fantasmes. L'intelligence artificielle n'est pas une nouveauté. On s'en sert depuis longtemps. Pour détecter les fuites, comme le fait la ville de Blois, pas besoin d'IA générative, les IA prédictives, plus anciennes, suffisent. Elles permettent également la reconnaissance d'images, par exemple pour identifier votre plaque d'immatriculation si vous êtes mal garé dans les rues de Paris. L'IA générative produit du texte plausible dans un contexte donné, c'est sa nouveauté. Elle offre des modèles de fondation, sur les

images ou les textes, capables de proposer une suite plausible sur un modèle contextuel extrêmement vaste. Les modèles sont entraînés sur tous les textes produits par l'humanité, avec un effet photographique, le moment où le modèle a été entraîné. Cet outil très puissant aide notamment aujourd'hui tous ceux qui travaillent dans le monde de la connaissance. Il ne les remplacera pas. Je travaille dans une société informatique qui emploie 15 000 développeurs en France. Cet outil leur donne accès à une quatrième étape d'interaction avec la documentation - documentation papier, en ligne, communautaire. S'ils disent « je voudrais faire un programme pour vérifier que telle date est comprise entre mars et décembre 2024 », l'IA leur fournit une base pour démarrer le travail.





Quel usage de l'IA fait un directeur de cabinet?

Jean-François Boyé: J'ai créé des agents virtuels qui secondent le directeur de cabinet. Vingt agents correspondent aux politiques publiques de la collectivité et vingt autres à des fonctions: rédaction de notes, de synthèses, d'analyses, de résumés, analyses approfondies qui permettent d'avoir une grille de lecture de documents extrêmement longs, etc.

 Vous avez créé des profils et vous les avez entraînés à exécuter certaines de vos tâches?

Jean-François Boyé: J'ai décomposé mes missions en autant de sous-fonctions, en éléments de tâches. Plus les agents virtuels sont précis, mieux ils exécutent les fonctions. D'où leur nombre de 40. Le procédé est très efficace. Il a deux limites: si yous

n'avez pas d'idée, l'IA n'en aura pas pour vous, elle ne pense pas à votre place. Et elle produit un texte mais vous devez savoir le retravailler!

 Quels services votre société met-elle en place dans une collectivité ou un service public?

Yves Nicolas: Sopra Steria a beaucoup de clients dans l'administration et les ministères. L'IA peut améliorer, dans la sphère publique comme chez nos clients privés, la relation avec les usagers, la personnaliser, l'adapter aux personnes concernées. Cela permet à l'humain de se débarrasser des tâches répétitives et de se consacrer aux sujets plus complexes. L'IA peut aider les salariés, en entreprise ou en collectivité, à mieux faire leur travail, notamment en les aidant à s'orienter dans les réglementations complexes. Cela détermine la qualité de la réponse de l'agent à l'usager.







PIERRE BARROS, sénateur du Val-d'Oise, conseiller municipal de Fosses (Val-d'Oise), membre du Groupe d'études numériques au Parlement

« Si la dématérialisation supprime l'incarnation, elle est contreproductive. L'IA aidera sans doute, mais ne peut remplacer l'humain. »

 Pierre Barros, les relations à l'usager sont une préoccupation familière à l'ancien maire de Fosses que vous êtes?

Pierre Barros: Un service public a un rôle d'accueil. Une fonction essentielle d'une collectivité consiste à accueillir des habitants qui demandent de l'aide pour telle difficulté, sur tel sujet. La qualité de l'accueil et des réponses font partie des obligations du service public, en collectivité ou dans une grande administration. La personne qui décroche le téléphone est le premier lien avec les institutions, avec l'État. Il y a obligation à bien informer les gens, bien les orienter.

– L'IA peut-elle s'implanter dans une petite commune? Faut-il être une métropole de 400 000 habitants?

**Pierre Barros :** Ces questions du remplacement de l'humain par la machine ne sont pas nouvelles, et la réponse est fonction de l'objectif poursuivi. Les gens demandent surtout des informations : l'IA, en capacité de récupérer des données, de les trier de manière probabiliste, peut donner sans doute la réponse la plus adaptée à la question.

Les gens viennent chercher une réponse mais aussi un contact, une oreille, une empathie. Une question en amène une autre, c'est un cheminement avec quelqu'un, une communication humaine, avec à la fois des codes sociaux et des manières d'être individuelles, du non verbal. Gardons en tête la fonction de l'accueil: l'hôte doit être en capacité de comprendre celui qui vient. L'expérience de terrain montre que, partout, l'incarnation d'une institution est très importante. Si la dématérialisation supprime l'incarnation, elle est contre-productive. L'IA aidera sans doute, mais ne peut remplacer l'humain.

 Vous imaginez-vous, Jean-François Boyé, conduire une stratégie d'introduction de l'IA dans votre service public, tout en prenant en compte les enjeux que souligne Pierre Barros?

**Jean-François Boyé :** Je ne souhaite aucunement engager ma collectivité dans un projet qui ne serait pas conduit par la direction générale. Ce n'est pas ma mission. J'en

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

suis à expérimenter personnellement l'IA, ce qui n'a rien à voir avec son déploiement opérationnel, lequel exige une méthodologie, des moyens et surtout une décision politique. Je mesure la perception très réservée de l'IA. Ceci dit, quand je propose au maire des discours rédigés à l'aide de cet outil, le procédé ne présente pas beaucoup de différence avec la rédaction des discours d'élus par leurs collaborateurs.

 L'IA va changer aussi la relation juridique de la collectivité à ses administrés?

Modeste Marques: Le cadre réglementaire et législatif s'empare du traitement juridique des décisions prises sur la base de l'IA. La loi Informatique et libertés a enrichi le code des Relations entre public et administrations(CRPA) de garanties et d'obligations de l'administration utilisant l'IA. Le Conseil constitutionnel les a jugées conformes en 2018. Le principe reste l'interdiction d'une décision juridiquement contraignante prise sur la base de l'IA. Seule exception : des décisions administratives individuelles si elles respectent un certain nombre de garanties, édictées par la loi Informatique et libertés et le CRPA. Elles se résument à trois obligations au niveau national:

- certaines collectivités de plus de 50 agents doivent fournir une information claire sur le fait qu'elles utilisent l'IA pour certaines de leurs décisions,
- l'administration qui délivre une décision sur la base de l'IA doit l'indiquer expressément sur la décision pour informer l'intéressé,
- la collectivité doit répondre aux questions que pose l'intéressé sur la façon dont l'IA a été utilisée pour parvenir à la décision qu'on lui oppose.

Au niveau européen, le règlement communautaire, le fameux règlement sur l'intel-

ligence artificielle (RIA) de juillet 2024, donne des éléments de définition de l'IA et des contraintes supplémentaires aux collectivités.

 Le travail parlementaire et les débats des élus sont-ils irrigués par ces questions?

**Pierre Barros :** Le Parlement est impliqué dans un travail sur les technologies depuis une bonne quinzaine d'années. Les gouvernements successifs mettent l'accent

sur cette technologie et attribuent plusieurs dizaines de M€ par an, voire plus, à la recherche et au volet juridique. Le droit européen à ce sujet se décline au niveau français sans grande clarté : l'édifice législatif est en construction. Le Parlement s'intéresse à l'usage de l'IA par rapport aux libertés, à la protection des données personnelles, à leur destination.

Le gouvernement destine des moyens importants à l'installation de data centers pour les données dont a besoin l'IA. Ces bâtiments prennent beaucoup de place et consomment beaucoup d'énergie. Ils doivent être raccordés aux réseaux de communication et d'électricité. Les collectivités sont concernées: depuis quelques mois, le gouvernement essaie de « moduler » le droit des sols dans les territoires pour imposer ces installa-

tions dans des lieux stratégiques. La loi ZAN pourrait même être mise en cause pour ces data centers. Plusieurs lois importantes sont en contradiction avec le projet d'intérêt national de l'IA. Les collectivités se retrouvent au pied du mur. La question financière s'y ajoute car les processeurs et ordinateurs capables de traiter ces données pour générer des contenus sont très coûteux. L'État s'appuie sur des start-up et sur un réseau d'entreprises.



MODESTE MARQUES, associé du groupe GB2A Avocats, avocat spécialisé en droit public et des collectivités territoriales

« Si l'IA répond à des questions qui engagent l'administration, le contrôle humain doit intervenir. Il s'agit d'anticiper un éventuel préjudice que créerait la décision à un administré. »



 Le public exige beaucoup de l'accueil d'un service public. Qu'apporte une intelligence artificielle de ce point de vue?

Yves Nicolas: Les IA classiques et génératives permettent de traiter automatiquement 80 à 90 % des questions car ce sont toujours les mêmes. Notre entreprise construit le support de la plateforme Chorus Pro des administrations publiques pour la réception des factures de leurs fournisseurs. Deux questions reviennent sans cesse: comment mettre à jour le mot de passe? Où en est le traitement de ma facture? Le traitement automatique de ces deux questions basiques permet à l'agent de se concentrer sur les questions difficiles, donc de fournir un meilleur accueil.

**Jean-François Boyé:** Les IA prédictives sont intéressantes pour exploiter les bases de données, très souvent sous-utilisées dans

les collectivités. La région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) analyse les plateaux-repas des lycéens après le déjeuner pour évaluer leurs consommations, donc le succès des repas suivant les saisons. La ville de Grenoble identifie les plus grandes poches de pauvreté du territoire à partir de données sociales, économiques, démographiques, intervenir spécifiquement dans tel quartier en y mettant des moyens et accompagner les travailleurs sociaux.

 Quels risques courent une collectivité ou une entreprise de service public à s'engager dans ce type de démarche?

Modeste Marques: L'IA peut participer à l'action publique, être efficace et intéressante sans que la question traitée donne lieu à décision. Mais si l'IA répond à des questions qui engagent l'administration, le contrôle humain doit intervenir. Il s'agit d'anticiper un éven-

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



JEAN-FRANÇOIS BOYÉ, directeur de cabinet du maire de Gennevilliers, formateur en intelligence artificielle, notamment à l'Institut national des études territoriales (INET)

#### « Si vous n'avez pas d'idée, l'IA n'en aura pas pour vous, elle ne pense pas à votre place. »

••• tuel préjudice que créerait la décision à un administré. Il s'agit de traiter la question des responsabilités en cas de préjudice.

Pierre Barros: L'IA ne peut traiter les anomalies qu'elle détectera à tel ou tel endroit. L'IA alertera les douanes, par exemple, en dépistant beaucoup plus de fraudes qu'aujourd'hui. Identifier plus de trafics implique plus de contrôles, plus de procédures judiciaires, etc. Toute une chaîne de métiers verra arriver une importante charge de travail supplémentaire! L'IA peut aider à travailler plus efficacement, mais nous renvoyer énormément de travail, qui exigera beaucoup plus d'agents.

Jean-François Boyé: Les expériences déjà menées montrent que l'IA peut accompagner les politiques publiques des villes et les aider à optimiser les ressources. Barcelone mesure la pollution de la circulation pour contrôler la mise en œuvre des politiques de développement durable. Nevers a installé des détecteurs qui surveillent les risques de cassure de canalisations pour planifier les interventions préventives sur ses réseaux. La méthode de déploiement de l'IA engage la suite de l'opération: mieux vaut d'abord l'expérimenter en interne. Saint-Étienne Métropole, qui recevait fréquemment les mêmes questions de base, utilise dorénavant l'IA pour informer les familles sur les horaires des piscines. Ses agents sont dégagés de ces

questions rituelles et mobilisés sur les demandes qui exigent des réponses individuelles. Mais cela n'a été fait qu'une fois consolidée l'expérience interne.

 Quels impacts a la mise en service d'une IA sur la gouvernance et le management des agents publics?

Jean-François Boyé: Le management des agents publics mérite la plus grande prudence avec l'IA. Deux méthodes différentes existent. La ville de Saint-Étienne a privilégié la formation, la sensibilisation de ses agents. La région Sud a choisi de créer des ambassadeurs de l'IA, recevant des formations très poussées et devenant des agents référents. Ils répondent aux questions de leurs collègues et créent une culture de l'IA dans la collectivité.

Yves Nicolas: La formation est fondamentale. L'IA est une technologie et l'essentiel, dans les changements que crée la technologie, est l'accompagnement de l'humain. Quand Sopra Steria déploie l'IA dans une entreprise, ses services comprennent la formation des salariés. Nous-mêmes sommes passés par une logique de formation de tous nos personnels.

 Quelles sont les préconisations juridiques autour de l'IA par rapport au droit de la fonction publique?
 Quelles précautions à prendre?

Modeste Marques: Les précautions sont liées aux obligations qui s'imposent aux administrations utilisant l'IA. Dans la plupart des cas, la collectivité fera appel à un prestataire extérieur, pour le déploiement, via des marchés publics. Elle devra montrer la plus grande vigilance sur les obligations imposées aux prestataires pour s'assurer que l'administration puisse respecter ses propres obligations. Par exemple, le RIA stipule que le fournisseur donne une notice

d'utilisation du système d'IA à la collectivité utilisatrice. Le RIA précise tout ce qui doit figurer dans la notice pour permettre à l'utilisateur d'avoir une pleine connaissance de l'outil. La collectivité doit assumer le traitement qu'elle en fera puisque c'est elle qui en sera responsable. La rédaction de ces contrats est un enjeu important qui précède celui de la formation des personnels.

Jean-François Boyé: Les étudiants de l'Institut national d'études territoriales (INET) – qui forme les cadres dirigeants des collectivités territoriales – ont publié une étude sur l'exposition aux risques des agents en lien avec l'IA. Ils ont défini, à partir de critères de l'Organisation internationale du travail (OIT), les risques de chacun des métiers à propos de l'IA. Le risque était que des tâches soient prises en charge par ces technologies.

On évoque souvent une lA souveraine. L'IA utilise des données qui ne sont pas nécessairement hébergées en France, maîtrisées ni par la France ni par l'UE. Quels problèmes cela pose-t-il en termes d'éthique et de propriété des données à l'heure où les Gafam sont parfois devenus plus puissants que les États?

Yves Nicolas: Les problèmes sont assez nombreux et plus graves que pour l'informatique classique. Première question pour l'IA, comme pour l'informatique classique: qui exploite? Où vont les données? Quand vous utilisez ChatGPT public, votre question part aux États-Unis et vous abandonnez la propriété d'un certain nombre de domaines. C'est un vrai problème de souveraineté, classique en informatique.

Deuxième problème, propre à l'IA générative: les modèles sous-jacents que vous utilisez – par exemple ChatGPT 4 sur ChatGPT ou encore l'application Gemini sur Google ou Albert, etc. – sont entraînés sur de très grandes données qui portent forcément des idées, des biais culturels donc une forme de souveraineté. Un des modèles phares en



#### YVES NICOLAS,

directeur du programme d'intelligence artificielle du groupe international Sopra Steria, directeur du programme d'expérimentation COTEA (outil d'IA au service de cabinets politiques)

« L'IA permet à l'humain de se débarrasser des tâches répétitives et de se consacrer aux sujets plus complexes. »

France est Mistral, une société française, sous capitaux en grande partie américains : quelle est la part de souveraineté? Quelle est la souveraineté des données sur lesquelles je m'appuie? Beaucoup de modèles, notamment les open source, peuvent tourner dans un environnement souverain. C'est ce que fait Albert. C'est ce que fait Sopra Steria quand elle travaille avec des administrations. Nous faisons tourner des modèles open source avec une société de droit français dans un environnement hébergé en France. Cela répond au problème de souveraineté. Ces problèmes sont complexes même quand on les maîtrise. Jusqu'où iront-ils? Car faire tourner les modèles, comme je l'ai indiqué, demande des budgets que tout le monde ne peut avoir. D'où la nécessité de réglementer cet aspect de souveraineté.

Jean-François Boyé: C'est pour cette raison que deux villes, Nantes et Montpellier, ont traité la question éthique dès l'élaboration du système. Nantes a mis en place une boussole éthique comprenant sept critères. Les sept critères en question doivent être remplis avant de déployer l'IA, générative ou prédictive, sinon elle ne sera pas utilisée. Les critères portent sur l'interdiction d'identification biométrique, sur la transparence, sur l'impact de l'IA sur les conditions de travail, etc.



••• Montpellier a développé des consultations publiques avant de déployer des IA. Elle a réuni un panel de citoyens, d'experts, d'associations et les a questionnés sur les usages éventuels des IA. Tous les agents territoriaux impliqués dans l'utilisation du digital ont été interrogés sur la façon dont l'IA pouvait être déployée et quel serait l'impact sur leurs conditions de travail et leur rapport au travail.

#### « Une évolution technologique aussi rapide peut nous échapper et nous conduire vers quelque chose de dangereux. »

PIERRE BARROS

 Un moratoire pour prendre le temps d'examiner tous les aspects de la question?

Jean-François Boyé: Cette question s'est posée de nouveau au niveau national. L'exgouvernement voulait déployer Albert dans les collectivités. Le réseau des collectivités interconnectées a publié un communiqué demandant de prendre le temps d'analyser la situation.

Pierre Barros: L'État préconise des data centers localisés en France et sécurisés, pour garantir la souveraineté. Ce n'est pas pour autant que les données des administrations ne seront pas piratées! Les données volées par ces entreprises malfaisantes deviennent une marchandise vendue très cher qui alimente toutes sortes de trafics. Une évolution technologique aussi rapide peut nous échapper et nous conduire vers quelque chose de dangereux. Le gouvernement et le Parlement, conscients du risque, travaillent sur le sujet. Les annonces de déploiement immédiat d'Albert, sans doute des coups de communication, peuvent faire

des dégâts dans les collectivités si des agents compétents sont relégués au rôle d'opérateurs d'IA.

 Quelle instance de contrôle de l'IA pourrait-on instituer?

Pierre Barros: Les services informatiques des collectivités faisaient figure d'ovni dans les débuts de l'informatisation généralisée, une époque de Far West, où chacun arrivait avec son logiciel et l'installait hors cadre. C'était le job des élus d'obtenir que tout le monde parle le même langage dans la collectivité. Peu à peu, la situation s'est professionnalisée et organisée; il se passera la même chose avec l'IA, grâce à la formation, à un catalogue réglementé et certifié, à la sécurisation des bases de données. C'est indispensable pour éviter les mauvaises surprises juridiques, par exemple l'utilisation d'un outil non certifié et d'une base de données qui mettrait en danger à la fois l'agent et la collectivité.

Modeste Marques: La réglementation court derrière l'outil, c'est clair! C'est la difficulté des innovations comme celle-ci que le droit essaie de s'approprier. La CNIL a un rôle à jouer. Quelle est la responsabilité de l'administration aujourd'hui? Le Conseil d'État a clairement énoncé en 2022 un principe de primauté humaine. L'humain est responsable de l'utilisation de l'IA. Un régime traditionnel de responsabilité pour faute s'applique si un préjudice est causé à un usager : l'administration sera responsable! Elle pourra toujours dire que le système était défectueux pour s'exonérer... Certains régimes de responsabilité sont d'ailleurs mis à jour en ce moment pour prendre en compte l'IA, notamment la responsabilité du fait de produits défectueux. Le droit se met progressivement à jour.

**Jean-François Boyé :** Les administrations ont donc tout intérêt à inventer une IA du service public, à développer une doctrine

dans ce domaine. Cette technologie va se répandre. L'administration a besoin, pour ne pas être livrée aux opportunités technologiques, d'un triple pilotage, politique, stratégique et opérationnel à l'échelle des collectivités territoriales. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences constitue l'outil essentiel d'une collectivité pour anticiper l'évolution des fonctions et des métiers et éviter de subir les transformations!

 Y a-t-il des politiques publiques de collectivités qui imposent des limites à l'IA?

Jean-François Boyé: L'intervention humaine est la limite. L'humain doit superviser le fonctionnement de l'IA. À Soissons, par exemple, il n'y a pas de verbalisation sans validation humaine. La limite est éthique. La limite se situe dans l'organisation de la complémentarité des tâches. Fondamentalement, le risque doit être minimisé par le fait que l'humain ne subit pas la

technologie mais décide de sa construction et de sa mise en place.

– L'IA fait-elle débat entre forces politiques? On pourrait la voir comme un outil au service du public ou comme un moyen de réduire la masse salariale?

Pierre Barros: Je répondrais par l'exemple du nucléaire, qui peut servir à fabriquer soit de l'énergie, soit des bombes. L'objectif à mes yeux, c'est la place de l'humain, sa responsabilité. Le Sénat accomplit un gros travail sur le sujet. Il va publier un rapport important sur l'IA et l'avenir du service public, qui nourrira le débat et donnera peut-être des pistes de déploiement dans les collectivités. Des élus de droite et de gauche s'impliquent dans ce travail. Ils ne sont pas dans le consensus mais ils partagent tous le souci de ne pas se précipiter, de prendre le temps de la réflexion pour cet outil si rapide et performant. D'ailleurs, le Sénat utilise l'IA en interne pour enregistrer les débats et les restituer.





## **AUDACE 2024/2034:**

# PROLONGER L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES EN SEINE-SAINT-DENIS POUR AFFRONTER LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX DE DEMAIN

La Seine-Saint-Denis, territoire d'accueil, a participé largement à l'indéniable réussite des Jeux 2024 grâce à sa ferveur populaire et, on le sait moins, à ses équipements. Ainsi, la réouverture de la Seine à la baignade doit beaucoup au département qui a investi 110 M€ pour construire 35 bassins de rétention et limiter les rejets dans les cours d'eau. Le tout inscrit dans une stratégie exposée dans son schéma départemental d'assainissement, AUDACE.

ANIMÉ PAR BRUNO LAFOSSE, RÉDACTEUR EN CHEF DE « L'INSPIRATION POLITIQUE »

- Stéphane Troussel, président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Belaïde Bedreddine, vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine
- Associée à l'organisation des Jeux, la Seine-Saint-Denis a fait de leur héritage son leitmotiv. Mais quel héritage pour la politique de l'eau de Seine-Saint-Denis? Après la Seine, la Marne et le canal de l'Ourcq seront-ils baignables?

**Stéphane Troussel :** Nous n'avons jamais considéré que les Jeux régleraient tous les défis que doit affronter un territoire jeune et populaire comme la Seine-Saint-Denis. Le dossier de candidature présenté par Paris

pour 2024, après l'échec de 2012, présentait, dans la zone dense parisienne, un secteur vraiment intéressant pour les Jeux : les sites de Saint-Ouen, de Saint-Denis et de l'Île-Saint-Denis. Leurs projets locaux, portés depuis longtemps par leurs élus autour de la Cité du Cinéma, les ont dotés de nombreux atouts, vite identifiés par le CIO.

La décision prise, nous nous sommes lancés dans l'aventure : réaliser en sept ans ce qui avait été refusé à la collectivité pendant longtemps, parfois des décennies. L'héritage matériel des Jeux est bien là : sept pis-





cines, onze gymnases, plusieurs milliers de logements, des passerelles et des routes enjambant la Seine et l'autoroute et reliant des quartiers. Le département a récupéré le «terrain des essences» entre La Courneuve et Dugny, un dépôt d'hydrocarbures pollué et inaccessible aux habitants que le ministère de la Défense n'avait jamais voulu céder jusqu'ici. Il a aussi obtenu la délocalisation d'une entreprise classée Seveso dans le quartier de la Comète à Dugny. Une avancée majeure pour améliorer le territoire au service des habitants. Notre deuxième objectif était que les habitants de la Seine-Saint-Denis ne restent pas sur le bord du chemin alors que se déroulait chez eux le plus grand événement sportif international. C'est bien en Seine-Saint-Denis que se trouvent le Stade de France, le village des athlètes, la nouvelle piscine olympique, le parc des expositions de Villepinte pour les épreuves de boxe, Le Bourget pour les épreuves d'escalade. Les habitants devaient pouvoir en être. Nous

avons donc organisé le parcours de la flamme olympique, créé 28 sites de célébration dans nos 40 communes, obtenu et distribué massivement des billets gratuits. Ils ont apprécié¹. Et la Seine-Saint-Denis a pu renvoyer l'image d'un territoire joyeux, accueillant, solidaire, talentueux. Les images des épreuves de paracyclisme à Clichy-sous-Bois, symbole des émeutes urbaines en 2005, montrent des gamins heureux qui agitent le drapeau français dans une ville rénovée. Voilà le bilan des JO que j'ai la joie d'évoquer.

Les Jeux ne représentent pas un aboutissement mais un moment de bascule dans la vie de la Seine-Saint-Denis, un point d'appui pour mener d'autres batailles. Nous avons l'ambition de transformer la partie du département qui a moins bénéficié de l'événement, de renforcer nos politiques publiques de santé, d'éducation, de sécurité. Nous voulons que le territoire se développe et devienne attractif en restant fidèle à sa tradition de solidarité.



Belaïde Bedreddine: Quand la candidature de Paris pour les Jeux de 2024 a été retenue en 2017, je débutais mon mandat de président du SIAAP. La décontamination des eaux usées représentait le plus gros chantier d'assainissement. Nos partenaires ne mesuraient pas d'emblée l'ampleur de la tâche qu'ont dû porter le SIAAP et la Seine-Saint-Denis. Mais cela a été fait. Nous avons inauguré deux bassins importants en juin 2024, moins d'un mois avant les épreuves! La baignade dans la Seine en juillet aurait pu être remise en cause sans ces équipements. Nous n'avons jamais connu de délais aussi courts. L'ensemble des équipes de la direction de l'Eau et de l'assainissement et toutes les entreprises qui travaillent avec le conseil départemental ont accompli cet exploit de tout livrer à temps.

Je précise toutefois que ces travaux étaient de toute façon nécessaires. Les épreuves nautiques dans le fleuve n'ont pas entraîné de travaux en surplus, de travaux qui n'auraient pas eu lieu sans les JO. Elles ont juste accéléré la réalisation de ce qui était prévu. Pour nous, assainisseurs, la boussole c'est la directive cadre sur l'eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, qui s'applique à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et fixe l'objectif, d'ici 2027, d'un bon état général des eaux souterraines et de surface. C'est également la directive cadre sur l'eau résiduaire urbaine, la DERU, qui nous obligera à ne plus jeter d'eaux polluées urbaines dans les masses d'eau de surface non polluées.

### – Est-ce le cas aujourd'hui des eaux pluviales?

Belaïde Bedreddine: La situation s'est améliorée pour le bassin versant de la Seine-Saint-Denis sur la Marne, mais il reste beaucoup à faire au nord du département vers Saint-Denis et l'Île-Saint-Denis. Rendre la Seine baignable à l'Île-Saint-Denis risque de coûter 2 milliards d'euros.



STÉPHANE TROUSSEL
président du conseil départemental de
la Seine-Saint-Denis

« Les Jeux ne représentent pas un aboutissement mais un moment de bascule dans la vie de la Seine-Saint-Denis, un point d'appui pour mener d'autres batailles. »

#### Était-ce la priorité que de rendre la Seine baignable à Paris?

Belaïde Bedreddine: L'objectif premier de tous les bassins que nous avons construits est d'empêcher les crues de ruissellement après les pluies d'orage. Le maire de Gagny s'est réjoui de n'avoir reçu aucun appel d'habitant inondé par l'énorme orage qui a éclaté juste après la mise en service du bassin de rétention du ru Saint-Baudile entre Gagny et Neuilly-sur-Marne. Sans ce bassin (rempli à 94 % de ses capacités il y a quelques jours), l'inondation aurait peut-être atteint les caves et les rez-de-chaussée de 3000 habitations. Nous devons protéger le territoire de ces crues de ruissellement provoquant des inondations chaque année. Les 35 bassins de rétention bénéficient avant tout aux habitants en écrêtant les grosses pluies. Ils interceptent également et dépolluent les petites pluies - les pluies de 4 mm, c'est-à-dire 80 % des pluies d'Île-de-France - avant qu'elles ne soient renvoyées dans le milieu naturel.

Je tiens à souligner cependant que la logique des bassins de rétention ne sera pas éternelle. Plus on bétonne la ville, plus on doit créer des bassins : nous devons sortir



de ce cercle vicieux et parvenir à une gestion de l'eau de pluie à la parcelle, dans l'espace public. L'eau de pluie doit réapparaître dans le milieu urbain. L'urbanisme doit la valoriser au lieu de l'escamoter. Créons des jardins de pluie, créons de nouvelles routes départementales avec des alignements en fossés et pas en godets trop petits.

 La place de l'eau en Seine-Saint-Denis est-elle un sujet de débat politique?

Stéphane Troussel: Les risques d'inondation se multiplient à cause d'épisodes climatiques extrêmes, sujet de débats s'il en est. Or, contrairement à son image urbanisée, la Seine-Saint-Denis est bordée par la Seine à l'ouest, la Marne à l'est et le canal de l'Ourcq la traverse d'est en ouest. L'eau y a toute sa place. Son histoire industrielle et le type d'urbanisation qui l'ont marquée ont cependant tourné

le dos à l'eau, l'ont cachée et niée. Aujourd'hui, comment faire de l'eau un levier de transformation du territoire? Comment, grâce à elle, rafraîchir, baisser les températures pour lutter contre le réchauffement et améliorer le cadre de vie, réaménager les lieux pour les rendre plus attractifs?

Chacun est favorable à cet objectif environnemental. Les habitants nous interpellaient jusqu'à présent à propos des inondations à l'est du département, qui comporte des réseaux inadaptés aux fortes pluies. Le maire de Gagny, dans l'opposition politique, est satisfait du nouveau bassin du ru Saint-Baudile. Les habitants de Clichy-sous-Bois se réjouissent de l'espace vert au-dessus du récent bassin de rétention enterré. Ce qui est consensuel sera peut-être plus conflictuel au moment d'arbitrer les choix budgétaires et financiers pour poursuivre cette politique?



BELAÏDE BEDREDDINE vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge de l'écologie urbaine

« Plus on bétonne la ville, plus on doit créer des bassins : nous devons sortir de ce cercle vicieux et parvenir à une gestion de l'eau de pluie à la parcelle, dans l'espace public. »

La Seine-Saint-Denis a mobilisé plus de 100 M€ pour atteindre l'objectif de baignabilité de la Seine et entend poursuivre la mobilisation pour la baignabilité de la Marne. La petite couronne s'est montrée très solidaire de Paris pour l'organisation des JO. Nous réclamons la même solidarité

pour que demain Neuilly-Plaisance et les communes de bord de Marne bénéficient de la même qualité des eaux. Nous voulons construire les installations adéquates. Nous nous attaquons d'abord aux branchements défectueux individuels, gros enjeu de propreté des eaux.

 Le coût du raccordement au réseau d'eaux usées est un obstacle pour certains ménages. Comment les convaincre et les accompagner?

**Belaïde Bedreddine :** L'argent de l'eau doit servir à l'eau! Les budgets des agences de l'Eau, notamment l'agence Seine-Normandie, ont hélas

subi ces dernières années des ponctions de l'État. Or l'argent de l'eau est indispensable pour financer les travaux d'aménagement qui rendent résilients nos territoires. Un habitant peut bénéficier d'aides du département, de Paris, de l'État et de l'agence de l'Eau pour mettre aux normes d'assainissement son logement. Il peut recevoir 5000 €. Malheureusement, certains raccordements de vieilles habitations de Seine-Saint-Denis peuvent présenter un reste à charge plus élevé, jusqu'à 20000 €. Pour accélérer et simplifier ces travaux, en limitant les difficultés financières des foyers, le département a obtenu la possibilité d'être maître d'ouvrage chez les particuliers « des toilettes aux trottoirs ». Nos équipes et nos prestataires peuvent prendre la main et faire les travaux à la place du particulier, qui paiera seulement ce qui n'est pas pris en charge par les aides de l'État. Cela lui évite des avances importantes et des demandes de



remboursement. Et même, quand les services départementaux ont en charge une rue complète, ils peuvent calculer la moyenne des coûts entre habitants, pour que le reste à charge de chacun soit le plus faible possible, voire égal à zéro. Nous faisons jouer la solidarité entre habitants.

La gestion de l'eau de pluie à la parcelle que nous évoquions permet de lutter contre la chaleur. Une place totalement bétonnée accuse 5 à 8 degrés de plus qu'une place arborée. Le plan départemental « Canopée », lancé il y a quelques années, soutient les villes qui veulent créer une forêt urbaine. Elles sollicitent le fonds que le département a dédié à cet usage. Planter des arbres représente la façon la plus ludique de lutter contre l'effet de serre, c'est ce que nous appelons « faire de l'eau un atout pour la ville ».

La gestion de l'eau peut être aussi un objet éducatif. La réouverture de la Vieille Mer, dont les travaux débutent l'an prochain, en est un exemple. La Vieille Mer est un ru qui a été busé le long du parc Georges-Valbon jusqu'à Dugny et l'Île-Saint-Denis. La DEA va réouvrir le réseau d'égout sur 4 km et en refaire une rivière de plein air avec une partie méandrée. Elle apportera de la diversité par rapport aux masses d'eau stagnantes ou aux fleuves. Le coût de l'expérimentation est relativement important mais elle montrera aux habitants que l'espace vert en bas de chez eux est pollué quand on jette dans les toilettes des choses qui n'ont rien à y faire. Le projet a donc besoin de l'adhésion des habitants et de celle des responsables politiques. Le département, qui n'est pas aménageur, doit travailler avec les élus locaux, les entreprises, etc.

 Quelles sont vos relations avec les promoteurs quand il s'agit de « mettre l'eau au centre des opérations urbaines » comme l'entend le schéma Audace?

**Belaïde Bedreddine :** Nous contactons les élus qui élaborent leur plan local d'urbanisme



(PLU) ou leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Si le PLUi impose la gestion des eaux pluviales à la parcelle, le contrat de départ est clair et il est bien plus facile d'atteindre les bons objectifs en accord avec les promoteurs que si, par exemple, les aménagements proposent juste d'évacuer au plus vite les eaux de pluie vers l'égout.

Nous mettons à profit les restructurations de quartiers ANRU pour expérimenter, moyennant un supplément financier, une gestion différenciée des eaux de pluie. Dans certains quartiers, de nouvelles rues ont été ouvertes sans réseau d'assainissement : l'eau de pluie est traitée à la surface avec une mare, etc. C'est un apport de fraîcheur en été et une amélioration du cadre de vie. Le sol de la rue est plus solide que s'il comportait des tuyaux enterrés, ce qui rendra la rue plus pérenne et les équipements GRD plus durables².

Une place arborée est toujours plus belle; l'eau apporte de l'agrément dans la vie quotidienne. Si ces aménagements ne sont pas réalisés, la ville dense, surchauffée, sans arbres, mal dotée en espaces verts fera fuir les habitants qui en ont les moyens. Ceux qui resteront seront les plus en difficulté et l'endroit se paupérisera encore. L'écologie urbaine au cœur des quartiers populaires contribue à garder une certaine mixité sociale en rendant la ville agréable à vivre pour tous.

– Le droit à un environnement résilient dans un quartier populaire, cela fait partie de l'ambition politique du président du conseil départemental?

**Stéphane Troussel :** Nous avons l'habitude de dire, ensemble, que les milieux populaires, les populations les plus modestes du pays





souffrent le plus du réchauffement climatique, des nuisances atmosphériques, des pollutions industrielles, du bruit, de la dégradation de l'environnement. Je pense d'ailleurs que la question environnementale constitue une nouvelle frontière en matière d'inégalités sociales et qu'elle gagne à être abordée à travers la lutte contre ces inégalités.

« Il est plus simple et aisé d'éviter de jeter du plastique que d'imposer aux stations d'épuration un 5° ou un 6° traitement supplémentaire des eaux. »

BELAÏDE BEDREDDINE

Ceux qui peuvent se protéger, vivre dans un environnement sain, acheter des produits de qualité et en circuit court ont des revenus qui le permettent. Ce n'est pas le cas des plus jeunes, des catégories populaires. Notre engagement pour un territoire résilient se trouve au cœur de notre projet politique pour la Seine-Saint-Denis aujourd'hui, comme le montrent les choix évoqués par Belaïde Redreddine.

La Seine-Saint-Denis est aussi un territoire qui s'adapte. Le climat de la région parisienne risque de ressembler à celui de Madrid ou de Séville, je ne suis pas sûr qu'on puisse l'éviter, en dépit de tous nos efforts. Nous devrons donc à la fois nous adapter et continuer de lutter contre le réchauffement. Nos choix énergétiques, les nouveaux aménagements, la rénovation thermique de nos bâtiments scolaires, de nos équipements sociaux y contribuent.

La résilience passe aussi par de nouvelles formes de solidarité. Favorisons des communautés de solidarité qui entrent en action quand une crise se déclenche, n'importe quelle crise. La crise sanitaire en 2020 a vu se mobiliser les associations, s'organiser des distributions de repas, des cours aux élèves, etc. Cela nous pousse à soutenir des tiers

lieux d'autonomie, à encourager une académie populaire de la Santé où les habitants se forment entre eux aux comportements de prévention et aux gestes de soin.

- L'eau peut-elle être aussi ce lieu des proximités et des solidarités?

Belaïde Bedreddine: Bien sûr! Les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis accueillent 10 millions de visiteurs par an. Ces parcs sont des lieux de préservation du blongios nain, un héron nicheur et migrateur, du pic noir ou du martin-pêcheur d'Europe. Ils sont classés Natura 2000. La Seine-Saint-Denis est la seule zone urbaine d'Europe dans ce cas. Quand nous réouvrons le ru de la Vieille Mer, les habitants découvrent ce qu'ils ignoraient : comment protéger ce qu'on ne peut connaître quand on vit dans un endroit qui n'a plus de rivière?

Quel rapport entre environnement et pauvreté? Tous les schémas connus des sources de pollutions sonores et de pollutions de l'air se superposent presque parfaitement aux cartes des quartiers populaires. Ces rocades qui se croisent à la porte de La Chapelle, à la porte de Bagnolet, est-ce vraiment un hasard? Enterrer cette rocade autoroutière qui surplombe les habitations est un vrai sujet environnemental, qu'il faudra traiter un jour. C'est un chantier d'ensemble colossal. Les JO 2024 l'ont un peu abordé en permettant l'enfouissement de fils électriques, l'installation de passerelles au-dessus des rails et des autoroutes.

- Le temps des grandes infrastructures appartient-il au passé? N'y a-t-il pas un changement d'échelle avec la gestion de la pluie à la parcelle pour lutter contre les inondations, avec le souci des pollutions de microparcelles industrielles?

Belaïde Bedreddine: On ne doit plus rejeter à l'égout ce qu'on ne sait pas facilement •••



••• dépolluer. Il est plus simple et aisé d'éviter de jeter du plastique que d'imposer aux stations d'épuration un 5° ou un 6° traitement supplémentaire des eaux. Limiter la production de plastique serait la meilleure option. Il est également plus facile de collecter les matières grasses avant de les jeter dans l'évier que de devoir les extirper des égouts où elles s'agglomèrent et forment des bouchons gigantesques. Les services départementaux ont dû récemment faire enlever une masse graisseuse de la taille d'un autobus. La collecte des huiles et des graisses usagées est beaucoup moins coûteuse, surtout si on les recycle pour en faire du biocarburant.

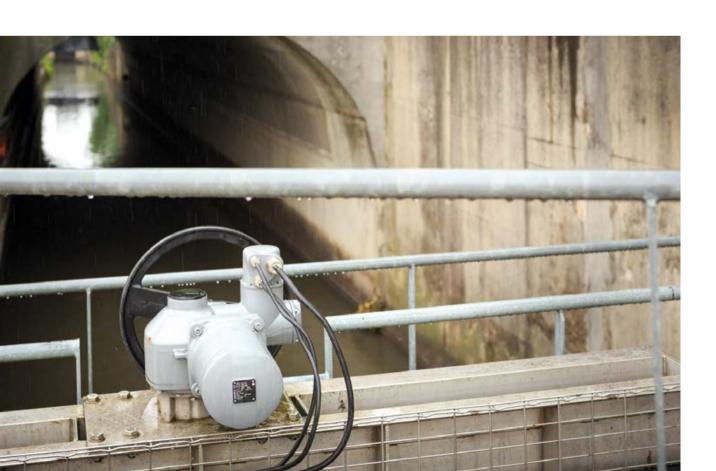
Chacun-e de nous peut et doit trier les eaux envoyées dans le réseau d'assainissement : pas de lingettes ni de Cotons-Tiges dans les toilettes, pas de produits toxiques, pas d'huile de vidange dans les rigoles, pas de mégots dans la rue. Tout cela encombre et abîme le réseau d'assainissement et l'empêche de fonctionner normalement. Si on capte la pollution dès l'origine, on n'impose

pas aux stations d'épuration des opérations coûteuses qu'elles ne devraient pas faire.

 Quelles perspectives imaginez-vous?
 Pourra-t-on par exemple se baigner dans le canal de l'Ourcq? Prévoyez-vous d'aménager ses berges à la Bergère à Bobigny ou du côté d'Aulnay?

Stéphane Troussel: Le département contribue largement à la requalification des berges des canaux, notamment en bordure d'une route départementale. Les berges ont été aménagées à Saint-Ouen, à Saint-Denis, à l'Île-Saint-Denis à l'occasion des JO, en bénéficiant dans ce cadre du financement de l'État et des autres collectivités.

Nous désirons poursuivre l'aménagement au long du linéaire après le village des athlètes. La requalification répond à tous les objectifs de proximité de l'eau, d'agrément dans la ville, de réappropriation par les habitants, etc. Nous y consacrons beaucoup de moyens. Ces projets d'ampleur sollicitent





bien sûr les finances locales mais les choix budgétaires et financiers qu'ils exigent doivent engager de nombreux acteurs. Et les perspectives du budget 2025 nous inquiètent.

Nos projets concernent aussi les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis. Les berges du canal de l'Ourcq appartiennent à l'opérateur national Voies navigables de France, le canal lui-même à la Ville de Paris, les trottoirs et la route voisine au département. Un statut compliqué qui nous oblige à demander des autorisations aux deux autres entités pour quelques travaux que ce soit, alors que c'est en Seine-Saint-Denis que le canal de l'Ourcq est le plus long. Une réorganisation institutionnelle et la mise en place d'instances de concertation et de coordination permettraient de prendre des

décisions en commun et éviteraient que des élus ne soient mis devant le fait accompli. L'aménagement des berges dans les communes de Noisy-Le-Grand, Neuilly-Plaisance, Gournay, à l'Est du département pourra avancer prioritairement, en trois à cinq ans, si la mobilisation de notre collectivité s'accompagne de celle des autres financeurs.

Le secteur Saint-Ouen, Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis, Épinay pourrait être traité dans une deuxième phase pour bénéficier de la même baignabilité que la Seine à Paris. Il serait étrange, voire difficilement supportable, que la Seine ne soit baignable que dans Paris intra-muros et que la même possibilité ne soit pas progressivement offerte à plus de monde en Île-de-France, la plus riche et la plus inégalitaire des régions!

- Le sondage effectué du
   8 au 12 août parmi les
   habitants a montré que
   81 % d'entre eux sont fiers
   de l'organisation des JO
   en Seine-Saint-Denis,
   que 85 % les ont trouvé
   populaires et 91 % festifs.
- GRD : gestionnaire du réseau de distribution.



www.espace-collectivites.com





CHÈQUE À L'ORDRE DE INNOMEDIAS OU BON DE COMMANDE SIGNÉ • 56 RUE DE PATAY • 45000 ORLÉANS TÉLÉPHONE : 02 38 68 57 19 - MAIL: GESTION@INNOMEDIAS.FR



Le Groupe
Imestia s'engage
durablement dans
le développement
de vos projets
de restauration,
d'immobilier et de
tourisme.

www.groupe-imestia.fr 01 73 43 66 00



#### RESTAURATION

**Prestarest** propose une prestation complète pour accompagner la gestion de votre restaurant, sur la base de valeurs communes.

Centrale de référencement de produits alimentaires et non alimentaires, accompagnement, audit, conseil et formation.

www.prestarest.fr

#### IMMOBILIER

**Devil** offre les compétences d'intervenants experts pour la conception et la réalisation de programmes immobiliers de qualité. Montage d'opérations, maîtrise d'ouvrage, assistance.

www.devil-immo.fr

#### TOURISME

**Investour** propose des hébergements de tourisme pour des vacances de qualité, ainsi que des lieux d'événements pour l'organisation de séminaires et conférences, en Provence et en Haute-Corse.

www.investour.fr





